

Un aspect de la sociabilité urbaine : les fêtes dans la rue en Bretagne ducale aux XIV^e et XV^e siècles

La fête, héritage culturel ancestral et manifestation privilégiée de sociabilité collective a, depuis longtemps, intéressé l'historien, le sociologue ou l'ethnologue. Un rapide sondage dans les recueils de publications anciennes ou récentes montre à quel point le thème est séduisant (1).

Les festivités confortent le sentiment religieux, rehaussent les temps forts de la vie politique, accompagnent les entrées princières ou épiscopales, les victoires, l'annonce de la paix, les mariages et les naissances à la cour ; elles exaltent les vertus guerrières et chevaleresques à travers les tournois, la force virile dans des sports primitifs et violents tels que la soule ou la quintaine. Ce sont aussi des manifestations concrètes de la richesse, de la fierté et de l'honneur des collectivités locales, des chapitres, des municipalités, des confréries pieuses ou professionnelles organisatrices. Spectacles et divertissements ont aussi leur place dans l'étude des mentalités. Ils apportent au menu peuple un moment de joie indispensable dans une existence précaire.

L'étude des activités festives armoricaines, limitées aux villes et au cadre si particulier des rues et des places — ce qui exclut le déroulement dans des églises et dans des bâtiments publics ou sur les lices, lieu privilégié des tournois — s'avère possible à partir des sources dont nous disposons. Nous l'avons esquissée dans un ouvrage vieux d'une douzaine d'an-

(1) M. BOUDIGNON-HAMON et J. DEMOINET, *Fêtes en France*, Paris, 1977 ; J. HEERS, *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Age*, Montréal-Paris, éditions J. Vrin, 1977 ; J. HUIZINGA, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, éditions Gallimard, 1951 ; J.M. MEHL, *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, éditions Fayard, 1990 ; R. MUCHEMBLED, « La fête au cœur. Une approche de la sociabilité septentrionale du XIV^e au XX^e siècle » dans *Revue du Nord*, tome LXIX, n° 274, numéro spécial, juillet-septembre 1987, p. 473-481 ; A. ROSSEL, *Jeux du temps passé*, Paris, 1968 ; J. VERDON, *Les loisirs au Moyen Age*, Paris, éditions Tallandier, 1980.

nées (2). Nous élargirons notre enquête à partir d'archives communales et seigneuriales, de comptes des miseurs des grandes villes (Rennes, Nantes, Guingamp, Quimper), de quittances et autres pièces annexes riches en informations.

Deux réserves méritent d'être soulevées. La fête nous parvient fréquemment soit à travers le prisme déformant de l'imagerie populaire et des traditions orales, soit, de façon indirecte, à partir de listes d'achats de vivres, de costumes ou de matériel.

1 - Typologie des fêtes sacrées et profanes

Les fêtes qui se déroulent dans la rue, sur les places publiques, sur le parvis des églises, devant les principales portes de l'enceinte urbaine, répondent à plusieurs intentions. Les unes sont des manifestations de piété et confirment, selon J. Heers, « *le triomphe et l'union du peuple chrétien* » (3). D'autres expriment un loyalisme politique ou sont une forme d'allégeance au pouvoir. Beaucoup sont tout simplement une manifestation de la vie de groupe, un dévouement collectif, un instant de bonheur et d'oubli dans une vie morose, remplie de contraintes et de misères.

1 - Les fêtes liturgiques habituelles

a) Les fêtes sont dans l'ensemble connues et répertoriées

Ces temps forts de la spiritualité que le pouvoir ecclésiastique s'efforce d'organiser, de diriger, de contrôler ont bien évidemment d'autres cadres que les chaussées et les places publiques. La cathédrale, les églises paroissiales, les innombrables chapelles de quartier, le pied des croix attirent, plusieurs fois par an, les citadins et les ruraux venus des campagnes environnantes, les unissent dans un acte collectif de foi et de ferveur. Mais on ne saurait oublier qu'à côté des longues et fastueuses cérémonies liturgiques rehaussées par la présence d'un haut clergé aux costumes chamarrés, la vie religieuse se nourrit également de processions, entrecoupées de fréquentes stations, de prédications, de représentations des grands mystères de la religion, de tableaux sacrés, voire de chants et

(2) J.P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Age : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, éditions Maloine, 1981.

(3) J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 45.

danses rituelles complexes et étranges qui se déroulent, hors des bâtiments culturels, précisément sur le terrain de cette étude.

Les spécialistes de l'histoire religieuse armoricaine les ont répertoriés depuis longtemps. Chacun a présent à la mémoire les travaux du chanoine Guillotin de Corson, d'A. de La Borderie, de P. La Bigne Villeneuve pour les diocèses de Bretagne gallo, du chanoine J.M. Le Mené de R.F. Le Men ou du chanoine P. Peyron pour les diocèses bretonnants (4).

La documentation ne leur manquait pas. La plupart des diocèses ont conservé en effet leurs livres d'usages dressant, jour par jour, semaine par semaine, le calendrier liturgique avec la liste des offices et des cérémonies usités. Ils sont complétés, à l'occasion, par les informations qu'apportent les registres de délibérations des chapitres cathédraux ou des statuts synodaux (5)... Le coutumier de Rennes, attribué à un certain Jehan de Beaumont, chanoine de Saint-Pierre au début du XIV^e siècle, a l'aspect d'un volume en parchemin de 73 feuillets, relié en veau gaufré et protégé par des ais de bois avec des clous de cuivre fleuronés aux angles. Il indique les jours fériés, les « fêtes épiscopales », les offices qui se déroulent à la cathédrale ou ailleurs à partir de la Toussaint. Les comptes des fabriques paroissiales ont la plupart du temps disparu et, malheureusement avec eux, de précieuses informations sur les jours chômés, les dons, les quêtes, les dépenses à l'occasion des grandes fêtes annuelles de Pâques, de Noël, de la Pentecôte, de l'Ascension. Une très belle série subsiste pourtant à Vannes, des bribes ailleurs (6). D'autres informations proviennent des archives municipales (de Rennes, de Nantes, de Quimper, de Guingamp) au chapitre des dépenses ou « mises » exceptionnelles pour l'entretien des rues et leur réfection avant l'entrée solennelle d'un prince ou le passage d'une procession, des comptes domaniaux des régaires épiscopaux, des abbayes ou des seigneurs laïques (7).

(4) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome I, Paris, 1880, « Les usages de l'église de Rennes », p. 288-334; R.F. LE MENÉ, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877; J.M. LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, 2 volumes, Vannes, 1888; A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tomes III et IV, Mayenne, rééd. 1972; G. MINOIS, *L'évêché de Tréguier au XV^e siècle*, thèse dactylographiée de l'Université de Rennes, 1974; Abbé PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909.

(5) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 G 36 (1415). Statuts de Jacques d'Espinay, évêque de Rennes en 1464.

(6) Arch. dép. Morbihan, 74 G 1 à 17, comptes de la fabrique de 1453 à 1504.

(7) J.P. LEGUAY, *La ville de Rennes au XV^e siècle à travers les comptes des miseurs*, publication de l'Institut armoricain de Recherches historiques de Rennes, Paris, éditions Klincksieck, 1968, p. 315. On consultera avec profit l'article de G. MINOIS, « Culte des saints et vie religieuse dans le diocèse de Tréguier au XV^e siècle », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 87, 1980, p. 17 à 42.

b) Les fêtes dites « épiscopales » obéissant à un calendrier immuable, propre à chaque diocèse, ou communes à tous

On en connaît 55 dans le diocèse de Rennes très influencé par le cérémonial tourangeau, 56 dans celui de Saint-Malo, 65 à Dol (8). Pour les commodités de l'exposé, nous les classerons par cycles (9).

— *Les festivités de la semaine sainte*, de la « semaine peineuse » disait-on jadis, située encore au début de l'année civile (jusqu'en 1567), durent presque une semaine et interrompent le rythme de travail des artisans, des ouvriers et des boutiquiers. Annoncées le 25 mars, jour de l'Annonciation Notre-Dame, elles commencent vraiment le dimanche des Rameaux ou de « Pasques flouries » avec le cheminement des fidèles dans les rues, portant des palmes, des fleurs, des rameaux. D'autres grands déplacements et visites de lieux sacrés ont lieu le « Jeudy Absolu » ou jeudi saint, journée au cours de laquelle les évêques préparent le saint chrême, font des aumônes et lavent les pieds des pauvres, le « Vendredy Benoist », le « samedi vigille de Pasques » et le « Saint Jour de Pasques » avec grande messe, communion et, du moins en principe, recueillement général. En fait, pour beaucoup de citadins, la semaine sainte est plutôt l'occasion de festoyer, de boire plus que de raison, d'assister à des spectacles édifiants (à des mystères de la Passion) ou plus profanes (au jeu de soule), au grand dam des autorités religieuses et des prédicateurs itinérants. Les dévotions recommencent le lundi suivant avec la visite des églises paroissiales. Les Rennais honorent tout spécialement Saint-Étienne qui passe pour avoir hébergé la première communauté chrétienne, le vieux monastère de Saint-Melaine. Les Vannetais profitent aussi de l'occasion pour commémorer le décès providentiel pour leur ville de saint Vincent Ferrier. Ces fêtes et ces amusements peuvent se poursuivre le lendemain mardi.

— Clercs et bourgeois processionnent à nouveau *en mai et en juin* avec le cycle agraire des Rogations, la Saint-Marc, l'Ascension, le triduum de la Pentecôte, la sainte Trinité. Les Rennais font traditionnellement cinq grands circuits qui aboutissent à leurs principaux sanctuaires : le lundi à Saint-Cyr, le mardi à Saint-Melaine, le mercredi à l'abbaye féminine de Saint-Georges, le jour de l'Ascension à Notre-Dame de la Cité, autre lieu antique et vénérable, le vendredi à la Madeleine avec présence des bénédictins et des bénédictines. La fête du Saint-Sacrement,

(8) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 199 (Rennes) et 5 G 108 (Dol).

(9) R. VAULTIER, *Le folklore pendant la guerre de Cent Ans d'après les lettres de rémission du Trésor des Chartes*, Paris, 1965 ; B. CHEVALIER, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XV^e siècle*, Paris, collection historique Aubier, 1982, p. 263-269.

appelée «*fête du Sacre*», récemment instituée par le Saint-Siège (10), est l'occasion, le jeudi après l'octave de la Pentecôte, de manifestations grandioses, de nouvelles stations, avec participation des autorités civiles et religieuses, de la population venue à titre individuel ou regroupée dans le cadre des confréries pieuses et professionnelles. Le *Corpus Christi* est porté en procession dans une châsse posée sur un brancard surmonté d'un dais, scène souvent représentée sur les miniatures d'antan (11). Personne ne saurait oublier de célébrer la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, le «*Noël d'été*». Les villes bretonnes organisent d'immenses feux de fagots et d'herbes sèches sur les places publiques. A Dol, les chanoines, conduits par le grand chantre de la cathédrale, viennent mettre le feu au principal bûcher de la Grand'Rue, aux vifs applaudissements d'une foule en délire. A Lannion, on commence par promener dans les rues une statuette de saint Jean avant de rejoindre le foyer au centre de la place du Marc'halla. A Châteaubriant, l'embrasement se fait à l'entrée du bourg de Couéré, devant la porte de Saint-Jean et le feu doit être allumé par le recteur de Béré, doyen de la ville (12).

— *Les cérémonies estivales* sont plus éparpillées. La Saint-Pierre est la fête patronale de beaucoup de cathédrales et d'églises urbaines, de Vannes notamment. On honore couramment aussi, dans nos cités, sainte Marguerite (le 20 juillet), saint Guillaume (le 29 juillet), l'Assomption à la mi-août et la Nativité de la Vierge ou de la Bonne Dame (8 septembre) dont le culte n'a cessé de croître au fil des siècles.

— *La Toussaint* est le temps du recueillement, du souvenir, de la sonnerie des morts. Les chantiers si nombreux au XV^e siècle ferment deux ou trois jours consécutifs, le temps aux manœuvres d'origine rurale de regagner leurs paroisses. Une grande procession anime, à cette occasion, les rues de Rennes avec, comme station principale, la vénérable chapelle Notre-Dame de la Cité. A l'issue du défilé, les chanoines récitant la prière des morts font tomber, dans un geste spectaculaire d'humilité, leurs somptueuses chapes sur le pavé. Les pauvres accourent à cette occasion pour recevoir des dons.

(10) La Fête-Dieu ou du Saint-Sacrement fut instituée par Urbain IV en 1264 pour honorer la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie et généralisée par Clément V en 1311. Cette fête est attestée à Dol dès 1411.

(11) On le trouve sur le missel de Juvénal des Ursins de la bibliothèque de l' Arsenal par exemple. Cf. G. DUBY (sous la direction de), J. LE GOFF, A. CHÉDEVILLE, J. ROSSIAUD, *Histoire de la France urbaine*, tome 2, *La ville médiévale*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, avec des représentations de fêtes p. 317, 586, 602.

(12) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, «*Les pardons et pèlerinages*», dans *Revue de Bretagne*, tome XXVII, 1902, p. 330-331.

— *Les longues cérémonies de notre actuelle fin d'année* commencent le 16 décembre par les chants des O du dimanche de l'Avent, ainsi dénommés parce que les antiennes débutent par cette acclamation. On compte huit « Ooz » à Rennes, autant à Dol, à Saint-Brieuc, à Redon où ils s'accompagnent traditionnellement de distributions de vin, de dragées ou d'autres friandises (13). Comme à Pâques, les fêtes de Noël, symbole de renouveau réel ou espéré, donnent du repos aux travailleurs mais mobilisent le clergé et le bon peuple. La nuit du 24 décembre est l'occasion de déplacements en famille, de visites, de repas, d'illuminations dans les rues et sur les places. La Saint-Étienne est également chômée et, dans la plupart des diocèses bretons, se déroule, à la fin du mois, la curieuse parodie des Saints-Innocents (28 décembre) qui donne aux enfants de chœur l'occasion de se livrer à d'étranges facéties.

— *Entre janvier et mars* se placent d'autres étapes clefs avec les processions de la « *Tiphaine* » ou de l'Épiphanie, de la Purification Notre-Dame, fête mariale, fête de la lumière et du feu de la chandeleur, et du temps du Carême le mercredi des Cendres et le dimanche des Brandons (des torches). Durant cette période, les dignitaires de l'église rennaise parcourent les rues tous les mercredis et tous les vendredis en chantant les sept psaumes de la pénitence et les litanies des saints.

c) D'autres usages sont particuliers à un diocèse, à une ville

Les Vannetais ont largement le choix et peuvent, selon l'époque, processionner à la cathédrale où se trouve le tombeau de saint Vincent, dans le faubourg de Saint-Patern dont la chapelle abrite les reliques du premier évêque de la cité ou à la chapelle Saint-Symphorien, autre lieu de vénération (14). Le pardon de Guingamp, fixé traditionnellement le samedi qui précède le premier dimanche de juillet, est connu dans tout le duché et ce sont des milliers de pèlerins qui se pressent, chaque année, dans l'église Notre-Dame (15). La Saint-Samson de Dol est l'occasion de sortir le reliquaire déposé derrière le maître autel. Chacun sait ici-bas qu'il contient un bras, deux os des jambes et quelques menus ossements provenant des vertèbres du cou, des doigts de la main et des pieds. Mais

(13) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 H 13, f° 43 v°, B. CHEVALIER, *Les bonnes villes de France, op. cit.*, p. 266-269.

(14) J.M. LE MENÉ, *L'évêché de Vannes*, Vannes, 1900; J.P. LEGUAY, « Vannes au xv^e siècle, aspects institutionnels, économiques et sociaux », dans *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1976 p. 1-76.

(15) S. ROPARTZ, *Guingamp, études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne*, 2 volumes, 1859, tome 1, p. 7.

on fête également sainte Marguerite dont les reliques, déposées dans une chapelle de la ville, sont sensées protéger les parturientes (16).

Parmi tous ces pardons bretons, ceux de « *Monseigneur saint Tugdual* » (quinze jours après la Pentecôte) et de « *Monseigneur saint Yves* » en mai, à Tréguier, ont laissé des souvenirs impérissables. Un cérémonial compliqué décrit avec minutie l'ordonnance processionnaire et les stations qui mènent de la cathédrale au Minihy situé à 1 500 m. Les fidèles, arrivés la veille du 19 mai, s'assemblent à minuit sur le parvis de la cathédrale pour dire une longue prière. Ils se dirigent ensuite en silence à l'église du saint patron, en font neuf fois le tour en récitant leur chapelet, puis entrent dans l'édifice pour entendre une messe sur le coup de deux heures du matin. Ils reviennent en ville puis refont le même périple le lendemain et sept jours durant (17). Les pèlerinages mariaux de Notre-Dame-du-Folgoët aux portes de Lesneven, de Notre-Dame-de-la-Fontaine à Morlaix, de Notre-Dame de Guingamp... sont aussi très suivis.

2 - « Fêtes civiles » et manifestations de loyalisme occasionnel

Les célébrations de la vie politique sont l'occasion de réjouissances populaires spontanées. Nous en retiendrons trois : les premières entrées ducales, l'exaltation de la dynastie princière à l'occasion de mariages, de « *joyeuses naissances* », d'anniversaires et enfin les premières manifestations patriotiques commémorant une victoire « à l'Antique », le retour d'une expédition lointaine, une paix qui se veut toujours « *perpétuelle* », une signature de traité...

a) Les « *premières entrées* » ducales nous ont déjà donné l'occasion d'évoquer ces parades grandioses et coûteuses, de donner l'explication et de montrer l'importance politique et sentimentale de ces réminiscences des triomphes impériaux (18).

Ces « *joyeuses venues* » soulignent la prise de possession de l'espace urbain par un prince aimé et craint. J. Heers les définit ainsi : « *A la fois réjouissance populaire, rites d'action de grâce et de soumission, de bonne*

(16) F. DUINE, *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789*, Paris, 1911.

(17) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, « Les pardons et les pèlerinages », dans *Revue de Bretagne*, 1902, XXVII, p. 330-331 et XXVIII p. 96 ; M. CHAUOU, *Une cité médiévale. Lantrequer au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise dactylographié de l'université de Rennes, 1969, p. 193-196.

(18) J.P. LEGUAY, « Un aspect de la sociabilité urbaine : cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducale au XV^e siècle », dans *Charpiana, Mélanges offerts à Jacques Charpy*, 1991, p. 350 ; B. CHEVALIER, *Les bonnes villes, op. cit.*, p. 271.

entente et de fidélité à la façon féodale, les entrées (ici royales)... marquent toujours un des grands moments de la vie de la cité» (19). L'accueil solennel, la remise des clefs, acte de soumission, « d'autotradition » disait-on à l'époque féodale, de reconnaissance par excellence, se fait devant la porte principale de la « bonne ville », la porte Mordelaise à Rennes, la porte Saint-Patern à Vannes, suivant un rite immuable. Après un échange de civilités, de serments, une procession conduit le prince à la cathédrale puis à sa résidence. La municipalité offre à cette occasion de luxueux présents, des festins, des réjouissances diverses avec l'intention à peine voilée de séduire et d'impressionner favorablement l'auguste visiteur et sa suite de familiers, d'officiers, de grands vassaux, d'écuyers et de pages. N'oublions pas qu'une confirmation d'anciens privilèges et l'obtention de nouveaux sont la contrepartie habituelle des sacrifices consentis.

Certaines entrées ont laissé un grand souvenir dans l'histoire urbaine armoricaine... ne serait-ce que par les dépenses qu'elles ont occasionné ! Nantes a accueilli avec faste le duc Pierre II en octobre 1450, le duc Arthur III le 15 novembre 1457, le duc François II le 30 mars 1459, la duchesse Marguerite de Foix le 15 juillet 1471..., le roi Louis XII et la reine Anne en janvier 1499. Cette dernière qui aurait souhaité respirer plus souvent l'air de sa chère Bretagne, ne serait-ce que pour échapper aux rancœurs et aux ragots d'une cour qu'elle exècre, profite d'un pèlerinage à Notre-Dame-du-Folgoët de juin à septembre 1505 pour visiter plusieurs villes : Nantes, Vannes, Hennebont, Quimper, Brest, Saint-Pol, Tréguier, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Vitré. Des manifestations grandioses sont organisées à chaque arrêt : une procession du *Corpus Domini* à Nantes, des stations dans les églises et dans les chapelles, la visite du tombeau de saint Yves à Tréguier et même le baptême d'un navire, *La Cordelière*, à Brest (20).

b) L'exaltation de la dynastie princière se produit aussi à d'autres occasions.

Ces manifestations de loyalisme à la famille régnante revêtent dans le duché une importance toute particulière. Les Montfort, rappelons-le, doivent leur pouvoir, après une longue et douloureuse guerre civile, à leur victoire d'Auray en 1364 et à la mort tragique de Charles de Blois. Leur autorité est, à plusieurs reprises, remise en question par une fraction des

(19) J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 18-19. Consulter aussi l'ouvrage de B. GUENÉE et Fr. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, éditions du CNRS, 1968.

(20) Alain BOUCHART, *Grandes croniques de Bretagne*, édition d'H. LE MEIGNEN, Rennes, 1886, f° 266 v° ; S. DE LA NICOLLIÈRE-TELJEIRO, « Une visite de la reine Anne à Nantes », dans *Revue de Bretagne*, IV^e série tome VII, tome XXXVII de la N.S., 1875, p. 346-351.

grands fidèles aux Penthhièvre, sous Jean IV surtout mais aussi sous son fils Jean V en 1420. Ils sont à nouveau inquiétés sous François II avec la détérioration des relations avec la France, l'hostilité d'une partie de la noblesse à l'égard des conseillers du prince et la déchéance physique et mentale du représentant de la dynastie dans les dernières années de pouvoir (21).

Les mariages princiers figurent bien sûr en bonne place dans l'énumération des joies collectives, à plus forté raison s'ils célèbrent aussi la paix retrouvée. Les villes ont dignement fêté le mariage de leur jeune duchesse avec le roi Charles VIII. Les citadins ont eu le sentiment d'échapper à un affreux cauchemar, aux tourments de plusieurs années de conflit et de sièges désastreux. Les archives municipales et les chroniques ne laissent rien ignorer des « *pouvrectez, depopulacions, pilleries* » accumulées. « *Il n'est quasi pas croyable* », dit Guillaume de Jaligny, « *d'entendre les maux que souffroit lors le pays de Bretagne* ». La moindre bourgade devient le théâtre de réjouissances, de festivités grandioses. C'est le cas à Rennes dès le 23 septembre 1491, de Tréguier le 11 janvier suivant, date à laquelle une procession est organisée « *pour la paix et joyeuses nouvelles du mariage du roi et de la duchesse* » suivie d'un spectacle de « *masques* » donné par une compagnie dirigée par un certain maître Péan ; c'est également le cas à Guingamp, à Nantes, Quimper, Vannes, etc... (22).

L'année suivante, de nouvelles fêtes célèbrent *la naissance* d'un dauphin. Le compte des miseurs rennais Pierre Champion et Guillaume de Millan dresse, à cette occasion, un « *minu* » spécial des dépenses pour « *la joyeuse nouvelle* » de la naissance du bébé, le mercredi 10 octobre 1492. La ville recommence en novembre 1499. Elle s'est enquis, entre temps, « *de la bonne prospérité et saine (santé) de la reine et aussi de la nativité d'une belle princesse qu'elle avoit fait la grasse à Dieu* » (23).

(21) Pour l'histoire politique, nous renvoyons les lecteurs à notre livre écrit en collaboration avec H. MARTIN, *Fastes et Malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, éditions Ouest-France, Rennes, 1982. On consultera toujours avec profit l'ouvrage d'A. DUPUY, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris, 1880.

(22) Arch. mun. Rennes, liasse 4, 23 décembre 1491 ; Arch. mun. Nantes, CC 96 f° 16°, CC 105 f° 14, CC 243, CC 244 f° 218-219, CC 270 f° 109, 116 ; Arch. dép. du Finistère, E 1516, compte d'Henri Le Saunier ; Arch. dép. du Morbihan, 74 G 11 f° 34. M. CHAUOU, *Lantrequer, op. cit.*, p. 74.

(23) Arch. mun. Rennes, liasse 4 : « *mises faites par Pierre Champion et Guillaume de Milan miseurs pour la joyeuse nouvelle de la naissance du Dauphin né le mercredi 10 octobre 1492* » ; Arch. mun. Nantes, AA 59 n°2, 21 novembre 1499. Y. LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Paris, éditions C. Klincksieck, 1975, p. 132. Il semblerait qu'il y ait une erreur de date des miseurs car le dauphin Charles-Orland est né le 10 novembre 1492.

c) Les exaltations « patriotiques » se retrouvent avant et après l'annexion.

Chaque grand événement considéré comme heureux pour le duché est vécu intensément dans nos villes et donne lieu à des réjouissances imprévisibles, à des feux de joie, à des salves d'artillerie du haut des enceintes, à des barricades de vin mises en perce aux principaux carrefours. Une telle attitude serait, dans une certaine mesure, déjà la traduction d'une plus grande maturité politique et l'expression d'un nationalisme breton.

Ainsi on s'enthousiasme pour la conclusion d'une *nouvelle alliance*, pour le traité qui lie en 1490 la Bretagne, l'Angleterre et l'Autriche (24).

La paix qui se veut toujours « perpétuelle » est une de ces occasions privilégiées. A Nantes, le jeudi 4 septembre 1488, cinq « trompilles » ducaux, Denis Guillart au service de la communauté et tous les sergents disponibles sont mobilisés pour informer le bon peuple que « *la paie* (est) *criée entre le Duc et le Roy* ». L'heureuse nouvelle a été apportée par un « *roy d'armes* » nommé « *Mongeoye* » accompagné d'un « *chevaucheur d'escurie* » Jehan des Vignes. Les « *trompilles pénérent et travaillèrent* » toute la journée, précise même un article de compte. Les badauds s'assemblent aussitôt ; les rues s'animent, pareilles à une ruche, les rumeurs bruissent. Les membres du conseil, mandés d'urgence, tiennent une séance extraordinaire et prennent les dispositions qui s'imposent en pareil cas. Hélas, la paix, si bien « *criée* » (*sic*), n'est que de courte durée et c'est avec soulagement pour les uns, des grincements de dents pour d'autres, que ces mêmes Nantais accueillent quelques mois plus tard, après capitulation, le roi Charles VIII et les soldats. Si les manifestations de loyalisme prennent désormais une toute autre signification, deviennent un acte d'allégeance au pouvoir étranger, comme la célébration de la paix entre Charles VIII et Maximilien d'Autriche ou avec l'Espagne en 1503, les dépenses demeurent par contre toujours aussi astreignantes (25)!

Les bourgeois commémorent *les victoires* remportées par les contingents bretons et le connétable de Richemont à la fin de la guerre de Cent Ans puis, plus tard, après l'annexion, les succès des troupes royales en Italie, la bataille de Fornoue le 5 juillet 1495. Pourtant ces expéditions lointaines, auxquelles participent des soldats bretons, leur rapportent plus de mauvais souvenirs que de bons... en l'occurrence des maladies véné-

(24) Arch. mun. Nantes, CC 269 f° 54 v° et 59 v°.

(25) Arch. mun. Nantes, CC 265, compte de 1487-1488, f° 142 v°-143, CC 103 f° 28, 105 f° 19.

riennes, la fameuse « *grosse vérole* » qui se propage dès la fin du siècle et s'ajoute aux retours de pestes (26).

3 - D'autres festivités plus populaires

En dehors de ces deux grandes catégories de fêtes, on peut en répertorier d'autres au caractère plus populaire : les activités festives des confréries de piété, parfois aussi socio-professionnelles, d'anciens droits seigneuriaux dénaturés et devenus des parodies ludiques, des compétitions de toutes sortes colorées, bruyantes, violentes parfois.

a) Les confréries sont partout associées à la fête.

Les associations confraternelles de dévotion, de charité et de piété qui prolifèrent en Bretagne comme ailleurs ont leurs propres manifestations qu'imposent l'esprit communautaire et l'idéal de solidarité dont a parlé récemment Mlle C. Vincent dans son livre sur des « *Charités normandes bien ordonnées* » (27). Leurs fêtes, dûment inscrites dans les statuts et placées sous l'invocation d'un saint patron, offrent, à côté des traditionnels banquets, des beuveries dans des auberges ou au siège social, des spectacles dans la rue : processions burlesques, représentations théâtrales, parodies et farces libertines qui peuvent s'écarter des idéaux simples et moralisateurs imposés à ces « *mutualités de la prière* ». Chaque 9 mai, date anniversaire, la confrérie guérandaise placée sous la protection de saint Nicolas envoie ses frères parcourir à cheval les rues de la ville sous les vivats de la foule en liesse. La calvacade se poursuit aux champs où chacun va batifoler, ramasser des fleurs et couper des branches pour s'en parer. De retour en ville, les joyeux drilles, déguisés en sauvages, assistent à une représentation théâtrale montée par l'un d'entre eux et sensée illustrer une page de l'histoire locale. Certains aspects de cette fête cham-

(26) Arch. mun. Nantes, CC 242 f^o 143 v^o (10 novembre 1449), CC 243 f^o 18 v^o (27 avril 1450), CC 269, compte de 1490-92 f^o 86 v^o; Arch. mun. Rennes, compte de 1492-93 f^o 11. J.P. LEGUAY, « La duchesse Anne et ses bonnes villes », dans *1491, La Bretagne, terre d'Europe*, publication du Centre de Recherche bretonne et celtique, 1992; Comte de NANTOIS, « Comment fut fêtée à Dinan la victoire de Fornoue en 1495 », dans *l'Association Bretonne*, 1953, p. 54. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 529 A (1498) : « *touchant le faict des malades de la grosse verrolle* ».

(27) J.P. LEGUAY, « Les métiers de l'artisanat dans les villes du duché de Bretagne au XV^e siècle : exemples rennais et nantais », dans *Actes du colloque international sur les Métiers au Moyen Age, aspects économiques et sociaux*, de l'Université Catholique de Louvain octobre 1993 (sous presse); C. VINCENT, *Des charités bien ordonnées, les confréries normandes de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1988, p. 244-247, et *Les conférences médiévales dans le royaume de France XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Albin-Michel, 1994.

pêtre pourraient être une réminiscence des cérémonies païennes du printemps ou l'origine des pardons de Notre-Dame-des-Fleurs (28).

Les corporations, baptisées à cette époque également confréries, ont aussi leurs manifestations attirées. Ainsi chez les merciers rennais qui sont des marchands soit sédentaires, soit itinérants, chaque ouverture de foire et de marché donne lieu, pour les seconds, à une cérémonie pittoresque. Le seigneur qui accueille les marchands se doit de leur offrir du pain blanc, une pipe de vin, un bœuf « *bon et suffisant* », une livre de poivre et une tresse d'ail. En cas de « *plante* » (d'abondance) de vin ou d'animaux, les forains ont même la possibilité de choisir. Une curieuse manifestation se déroule alors sur le champ de foire au milieu des tentes, des étalages et des tréteaux. Des « *menestreulx* » ouvrent la marche triomphale à grand renfort de sons de trompes. Le bœuf, recouvert d'une serge de couleur, les cornes parées de deux aunes de ruban de soie, s'avance majestueux, chevauché par un mercier tenant en main une épée. Quatre de ses confrères lui font escorte, portant chacun un cierge. Des sergents et des officiers seigneuriaux écartent la foule et veillent à la sécurité. De temps à autre, la procession s'arrête et un héraut en profite pour publier les bans et ordonnances de foire. La journée s'achève par la mise à mort de l'animal qui figure au menu d'un plantureux banquet. L'hôte est encore mis à contribution. Il doit fournir non seulement le boucher, le cuisinier et les marmitons pour « *escorcher ledit bouff et le mectre en mees* », mais également le local où se tient le festin, les pots et la vaisselle, du sel, des fagots... Moyennant quoi, le lendemain, les merciers sont invités « *à deslier et estaller leurs denrées en ladicté foire ou marché* » (29).

Toutes les confréries pieuses et professionnelles armoricaines consacrent dans leurs statuts, élaborés sur le tard, des articles relatifs aux fêtes profanes et religieuses auxquelles doivent participer obligatoirement leurs membres sous peine d'amende. La procession du Saint-Sacrement à Rennes permet aux deux à trois cents merciers de se montrer dans leur magnificence et de faire étalage de luxe. On les imagine sans peine en costumes chamarrés, regroupés derrière leurs bannières déployées, leurs « *ornemens et ustencilles* » de piété sortis du « *trésor* » pour cette grande occasion (30).

(28) F. JÉGOU, « La noble et très ancienne confrérie de Monseigneur saint Nicolas de Guérande », dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome 38, série IV, volume 2, 1875, p. 349.

(29) Arch. mun. Rennes, n° 1124, Livre des Merciers de la ville de Rennes f° 4.

(30) On trouvera de nombreux exemples dans l'article de L. MAÏTRE, « Les confréries bretonnes, leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs du Moyen Age », dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire Inférieure*, volume 15, 1876, p. 17 à 66.

b) D'un tout autre genre, des droits seigneuriaux dégénérés sont à l'origine de mascarades burlesques fort prisés des Bretons

La *quintaine* est une joute très originale (31). C'était initialement un exercice militaire consistant à renverser, avec une lance, un mannequin (*quintan*), ou à frapper un écu posé au sommet d'un poteau. Ce jeu d'adresse permettait d'entraîner les jeunes gens bien nés d'un domaine au maniement des armes nobles et facilitait la constitution, à brève échéance, d'un noyau d'hommes expérimentés. L'institution a évolué par la suite au point de devenir une épreuve réservée aux jeunes mariés dans des conditions qui ne manquent pas de saveur. La signification de la quintaine est donnée par cet extrait du rentier de Malestroit : « *Item est deu audict seigneur, par chacun an, ung debvoir de quintaine sur les nouveaux mariez en ladite ville et forsbourg dudict Malestroit et en la paroisse de Treal, queulx nouveaux mariez doibvent comparoir en la rue de Baudet le lendemain de Nouel, en laquelle rue Gillette Rouxel est detemptière (détentrice) à présent de la maison qui fut autrefois (à) Guillaume Presart, doibvent sur lypotheccque dicelle plantir une planche jouxte laquelle est l'étendart et lesdits nouveaux mariez doibvent courir a cheval une lance au poing, et si aulcun deulx ne ront sadite lance a troys courses, il doibt lamande. Et au cas quil tomberoict dessus son cheval, Jehan Chaignart, à présent détempteur de la maison qui fut autrefois Jehan Denyaulx doibt sur lypotheccque de ladite maison (fournir) le feu et paille pour bruller le cul de celui qui tombera* ». On avait l'imagination fertile à Malestroit ! La quintaine existe ailleurs avec moins de vulgarité et plus de poésie. L'épreuve est imposée à Ancenis « *à tous les nouveaux mariés de la paroisse y couchant avec leurs femmes la première nuit de leurs noces* » ; elle consiste à briser trois lances. Mais on y ajoute une note drôle à propos du cas particulier des « *nouveaux mariez du mestier de boucherie, les nautonniers et les gens allant par eaue* ». L'exercice s'exécute exceptionnellement en bateau dans les conditions que résume ce court extrait : « *et au jour que ladite quintaine est assignée le doibvent courir par eaue et doibvent rompre dans trois courses leurs lances contre un poteau qui a accoustumé destre planté en la rivière de Loire en lieu commode, proche de la ville d'Ancenis ; et après que chaque nouveau*

(31) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages et droits féodaux en Bretagne*, Rennes, 1902, p. 30-34 ; A. DE LA BORDERIE, « La quintaine de Pontivy », dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, 1855, volume 1, p. 22-24 ; G. DE WISME, « Le noble jeu de la quintaine », dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure*, 1913, tome 54, n° 2, p. 542-571 ; M. LECOQ, « Le noble jeu de quintaine en Anjou et dans les Pays de l'Ouest », dans *Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles Lettres d'Angers*, 1974, p. 133-139.

marié de ladicte qualité a couru et rompu sa lance, il doit saillir dans l'eau et est quitte de tout debvoir d'avoisne (une taxe) pourvu que sa femme présente au seigneur, baron d'Ancenis, un bouquet de fleurs avec un baiser, s'il le désire, son mari estant sous l'eau» (32).

De la même veine que la quintaine se situent le *saut des poissonniers*, le *brûlement des lins*, le *droit de grenouillage* et autres subtilités du droit féodal dont les origines se perdent dans la nuit des temps et font toujours l'objet de controverses savantes et interprétations hasardeuses (33). Les poissonniers et leurs épouses, on les devine très nombreux dans le duché, ont acquis, au fil des générations, une fâcheuse réputation qui n'est pas forcément usurpée (34). Leur langage n'est guère châtié, leurs bagarres homériques, les bénéfices qu'ils tirent de l'exercice de leur profession, en période de Carême, attisent bien des jalousies et des haines. Une coutume est révélatrice du peu d'estime qu'on leur porte. Au sortir de la sainte Quarantaine, les citadins se vengent en organisant une procession bouffonne dont font les frais ces commerçants devenus boucs émissaires. Les hommes de la profession sont précipités dans le ruisseau ou dans la mare sous les quolibets et la risée de la foule déchaînée, repêchés, séchés et réconfortés par l'octroi d'un pot de vin et par un bon repas. « *Ceux qui pendant le caresme trempent et vendent poisson sec, morue, hareng et autres poissons en la ville de Chasteaubriant doibvent se présenter devant le seigneur dudit lieu ou ses officiers sur la chaussée de l'estang de la Torche et là reconnoistre leur debvoir de sauter en ledit estang. Et à cet effet doibvent sauter une fois pendant les feries à Pasques; et doibt ledit seigneur fournir un bateau pour les recevoir après lesdits saults et leur doibt du feu (pour se sécher), une pièce de bœuf et du vin* ». Le saut des poissonniers existe aussi à Bécherel, à Châteaugiron, à Guingamp, à Rochefort-en-Terre, à Pontivy, où l'on pousse le raffinement ou le sadisme jusqu'à promener auparavant dans une charrette ces malheureux dans toutes les rues de la ville. Un tel rite est une vengeance officialisée, muée en fête, contre une minorité qui a profité des usages religieux et des privations de leurs concitoyens soumis au régime sec et salé du hareng pour gagner de l'argent facilement (35).

Le brûlement des lins vise une autre profession bien représentée au Moyen Age, les tisserands. Il est de tradition dans certaines seigneuries, à Bécherel par exemple, de rechercher et de dénoncer publiquement, une

(32) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1966 (1470), f° 1-1 v°, B 1532 f° 2-3. La quintaine existe aussi à Bécherel, à Nantes, à Rennes, à Pontivy, à Loudéac, à Saint-Brieuc, etc...

(33) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages, op. cit.*, p. 18.

(34) Arch. dép. Finistère, 5 H 43, (14 mars et 10 mai 1432), un exemple de bagarre mémorable de poissonnières dans le cadre de la petite ville de Quimperlé.

(35) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2093, B 2101 f° 2 v°, B 2104 f° 5 v°; abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages, op. cit.*, p. 19-20.

fois l'an, les ouvriers paresseux ou imprévoyants qui n'ont pas achevé à Pâques de broyer et de préparer les fibres de lin et de chanvre nécessaires à leur ouvrage. On les fustige alors d'une façon originale qui donne lieu à un spectacle populaire. Ces mauvais sujets doivent livrer leur stock inachevé qui sert à allumer un immense feu de joie (36). Le droit de grenouillage a fait couler beaucoup d'encre dans toutes les provinces, jusqu'en Béarn où il était, dit-on, communément pratiqué. Il est devenu, chez les Bretons, une belle occasion de tourner en dérision un voisin. A Saint-Brieuc, l'évêque oblige une fois par an, la veille de la Saint-Jean, les locataires de deux immeubles dépendant du *régair*e (seigneurie épiscopale) à frapper l'eau d'un ruisseau local, l'Ingouet, avec des branches et à crier à tue-tête : « *grenouilles, taisez-vous, laissez Monseigneur dormir* ». Le plus cocasse de l'histoire, c'est que Monseigneur, nullement endormi, est au premier rang des spectateurs, oubliant toute dignité pour rire de bon cœur et que le spectacle se termine pour les masses dans les estaminets briochins (37). Citons encore parmi les habitudes étranges celle qui veut que les tanneurs du Val de Lamballe aillent, une fois par an, herboriser dans la forêt de Maroué, à la recherche d'une variété de fleur, d'une feuille déterminée, offertes ensuite à la chapelle Saint-Sauveur, la plantation d'arbres de mai par les jeunes mariés de Montfort, les innombrables chapeaux de roses offerts perfidement à la Sainte-Catherine aux modèles de vertu laissés pour compte !

La fête des fous a laissé également des souvenirs et donné lieu à de brillantes analyses. Même si elle n'a pas le caractère licencieux et contestataire qu'on lui attribue souvent ailleurs, elle reste une parodie de la hiérarchie ecclésiastique. Une fois par an, la veille et le jour de la fête des saints Innocents (27 et 28 décembre), les enfants de cœur de Rennes, de Dol, de Saint-Malo et d'ailleurs s'émancipent et désignent l'un d'entre eux comme « *évêque* ». Ils l'intronisent solennellement, lui imposent la mitre et la crosse et constituent un mini-chapitre avec chanoines et chapelains. Tout ce petit monde émoustillé se rend ensuite en procession à la cathédrale, prend possession de l'édifice, des stalles et célèbre un simulacre d'office. Le petit évêque de Rennes, assis sur une chaise d'honneur portable, accomplit le tour de la ville, fait plusieurs stations dans les églises et dans les chapelles de l'agglomération, à Notre-Dame plus précisément (38). D'aucuns pensent que ces clergeons veulent ainsi rappeler aux

(36) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2093.

(37) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, p. 23, 45-46 ; J. TRÉVEDY, « Le droit de grenouillage », dans *Association Bretonne*, tome 17, 1898, p. 243-244.

(38) J. HEERS, *Fêtes des fous et carnaval*, Paris, éditions Fayard, 1983. On trouvera des explications judicieuses sur l'attitude des adolescents au Moyen Age dans l'article de J. ROSSIAUD, « Fraternités de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est, à la fin du Moyen Age », dans *Cahiers d'Histoire*, 1976, p. 67-102.

hauts dignitaires la fragilité de leur position, la précarité de la condition humaine, la vanité des valeurs établies (39). La « grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment, cuite mais un peu arsée » (brûlée), que sert l'abbesse de Saint-Georges de Rennes aux chanoines, chaque mardi de Pâques, peut apparaître tout aussi grotesque avec le recul du temps. Le plat, guère appétissant, est goûté du bout des lèvres, à la grande joie du public, et prend bien vite la direction des hôpitaux de la ville pour être distribué aux pauvres ! (40)

c) D'autres festivités populaires s'identifient à nos activités sportives

Une kyrielle de jeux de force, d'adresse, de vitesse, ont contribué à asseoir la réputation sportive des Bretons d'autrefois.

Les premiers courts de jeux de « paoulme » ou de pelotes connus remontent dans nos archives au XV^e siècle. On les rencontre aussi bien à Brest ou à Guingamp qu'à Nantes, à Rennes ou à Vannes. Ils appartiennent soit à la communauté, soit à des particuliers. Le sport pratiqué en Armorique offre-t-il des similitudes avec la pelote basque puisqu'il est fait allusion à la réédification d'un mur (un fronton ?) à Quintin en 1506 ou s'apparente-t-il plutôt au tennis (41) ? Aucune précision n'est donnée à cette époque. On sait seulement qu'un jeu de paume fonctionne à Dinan, rue de Léhon (42). Détail pittoresque, le dimanche de Quasimodo, les chanoines de Saint-Pierre de Rennes font une petite partie en public... dans le cimetière Saint-Étienne et le curé de l'église paroissiale est tenu de fournir les balles (ou éteufs). La coutume est attestée aussi à Saint-Brieuc (43).

De cette époque datent aussi le « casse-tête », une sorte de jeu de massacre couramment pratiqué à Morlaix (44), les compétitions de quilles, les joutes sur la Loire très appréciées à Nantes et la fameuse soule, appelée aussi « choule ou cholle à la main », différente de celle « à pied » ou « barette », ancêtre du football et de la variété qui exige l'emploi d'un bâton recourbé appelé « crosse » (choule à crosse) ou d'un maillet nommé « técon » ou « clinquart » dans le Midi ou en Normandie (Avranches). Ici,

(39) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, op. cit., tome I, p. 295-296, 529-530; J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 120-128.

(40) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, op. cit., p. 308.

(41) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1253, devis de mars 1506 (Quintin).

(42) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1260 f^o59.

(43) P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Les pelotes de Saint-Étienne », dans *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, 1855, tome II, p. 264-65; abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, op. cit., tome I, p. 306; J.M. MEHL, *Les Jeux*, op. cit., p. 31-48.

(44) J. DARSEL, *Histoire de Morlaix, des origines à la Révolution*, Rennes, 1942, p. 122.

en Armorique, deux équipes de jeunes célibataires, de nouveaux mariés ou d'hommes mûrs s'affrontent, un dimanche après la messe, à travers les rues d'une ville ou d'un village pour s'emparer d'une grosse balle de cuir ou « *esteuf* » remplie de son ou de sable et doivent l'amener à un point convenu d'avance. Ce rugby primitif devient, en l'absence de règlements précis, un exercice brutal, donnant lieu à échanges de coups, à des batailles rangées, à des règlements de comptes interparoissiaux ou entre quartiers rivaux. A plusieurs reprises, les autorités ecclésiastiques ont dénoncé ces violences et ont cherché à les interdire comme Raoul évêque de Tréguier en 1440 (45). La soule se pratique à Antrain le jour de Noël, à Josselin le jour de Mardi-Gras devant la croix du Martray, à Rochefort-en-Terre à l'Épiphanie où le seigneur ouvre le match en expédiant le ballon par-dessus le four à ban voisin du cimetière de l'église Notre-Dame (46). Quant à la lutte bretonne ou « *bourhourdeix* », elle est pratiquée partout, y compris à la cour ducale, et exige de grandes qualités athlétiques, de la vigueur et de l'adresse (47).

Le tir de compétition à l'arc ou à l'arbalète, appelé « *papegaut* », exige, dans le meilleur des cas, un lieu aménagé, un espace pourvu d'une « *butte aux arbalétriers* » (Dinan, Rennes au Pré Rond, Quimper près de la Cohue ou halle, Vannes) et une « *maison de l'arbalètrerie* » pour ranger le matériel (Nantes, Quimper) (48). Mais dans beaucoup de nos petites villes trop pauvres pour s'équiper, cet exercice fortement encouragé par les pouvoirs publics « *pour exercer et acquerrir les bourgeois afin de mieulx protéger les villes* » (49) se déroule, depuis une place ou la rue, sur

(45) Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome II, Paris, rééd. 1974, col. 1284-1285. On parlera désormais de Preuves, I, II III; J.M. MEHL, *Les jeux, op. cit.*, p. 68-75; L. GOUGAUD, « La soule en Bretagne », dans *Annales de Bretagne*, tome XXVII, p. 571-604.

(46) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages, op. cit.*, p. 38-39. Ces jeux ont été décrits par S. Luce dans son *Recueil sur la France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris 1890.

(47) J. TRÉVEDY, « Les luttes bretonnes au xv^e siècle, les jeux populaires en Basse-Bretagne », dans *Bulletin de la Société archéologique de Finistère*, tome 17, 1890, p. 10.

(48) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8 f° 130 v°, 150 B 10 f° 95, B 51 f° 93, 127 v°, EE 43. S. de La NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *Privilèges accordés par les ducs de Bretagne et les rois de France aux bourgeois, habitants et échevins de la ville de Nantes*, Nantes, 1883, n° XXVIII, institution du papegaut par le duc François II le 1^{er} mai 1482, p. 72-73; Éd. PIED, *Les anciens corps d'Arts et Métiers de Nantes*, tome I, Nantes, 1903, p. 15-16.

(49) Arch. dép. de Finistère, G 24 et E 1516, compte de 1477-85; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, I Ba n° 3 f° 16 v°, 17, 107, 108, 232. R. BLANCHARD, *Archives de Bretagne, recueils d'actes, de chroniques et de documents*, publié par la Société des Bibliophiles Bretons, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, Nantes, 1890, tome VI, n° 1622, ordonnance pour l'armement des gens du commun du 20 mars 1425. On parlera désormais d'actes de Jean V. Ces associations « sportives » accompagnent les mesures prises par les ducs bretons et Jean V pour disposer d'archers experts.

une cible en bois, en métal ou en carton représentant un oiseau nommé « joyau », « gay » ou « papegay » accrochée au sommet d'une perche, d'une tour ou d'un clocher. Le papegaut donne lieu, après un entraînement hebdomadaire le dimanche de préférence, à un grand concours destiné à proclamer « le roi de l'an ». Le vainqueur jouit, durant son éphémère « royauté », de privilèges considérables tels que l'exonération d'impôts, de tailles, d'aides, de fouages, l'exemption de guet, sauf en cas de siège, et la possibilité d'importer et de vendre, en franchise, une quantité de vin déterminée de l'ordre de 10 à 20 barriques (ou pipes). Au fil des ans, le jeu s'est organisé selon des règles sévères. Les archers forment des confréries avec à leur tête un prévôt, ont des statuts écrits, des revenus irréguliers alimentés par des subventions municipales, du matériel en dépôt (arcs, cordes et tours d'arbalètes, perches et mannequins) (50). L'organisation de la société de tir nantaise date de 1482, celle de Vannes de 1483 (51).

En contrepartie, les municipalités font souvent appel aux archers pour remplir des fonctions policières. C'est le cas à Pont-l'Abbé au début du XVI^e siècle, où, aux dires des braves bourgeois, « *habondent pluseurs nacions estranges* », « *des gens ou personnes de mauvais esperit* », sources d'insécurité permanente, voire de mouvements séditieux (52).

Tous ces exemples, loin d'être exhaustifs, montrent que nos ancêtres ont l'imagination fertile quand il s'agit de se distraire. Ces moments de détente font oublier les dures réalités de la vie, les malheurs du temps, les pestes, les guerres, les difficultés de ravitaillement, les « chertés » des vivres, la fiscalité éprouvante.

II - Penser et préparer le « réjouissement » et la « sollempnité ».

Ces fêtes, vastes « communions collectives » qui scandent la vie urbaine ne s'improvisent pas. Elles se préparent, sauf visite impromptue,

(50) Arch. mun. Nantes, DD 5 (1496), DD 47 (28 août 1471), EE 39 (1^{er} mai 1482), EE 41 (1451); Arch. mun. de Rennes, comptes de 1448-49, f^o13; de 1453-54, f^o5 v^o, 41; de 1460-61 f^o17; de 1470-71 f^o8; de 1478-79 f^o49; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, I Ba n^o 3 f^o16 v^o-17, 107-108, 232, Bibl. mun. Fougères, CC5. J. TRÉVEDY, Les papegauts en Bretagne et spécialement le papegaut de Quimper, publication de l'Association bretonne, 1892, p. 19-63.

(51) M. GUYOT-JOMARD, « La ville de Vannes et ses abords », dans *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1888, p. 53-55. Un des plus anciens documents de la municipalité vannetaise concerne le papegaut en 1483; Éd. PIED, *Les anciens corps... de Nantes*, tome I, *op. cit.*, p. 15-16.

(52) Arch. dép. Loire-Atlantique, B 51, f^o 126 v^o. Sur cet exercice, on peut consulter le travail ancien de P. HUGUET, *Étude sur le jeu du papegaut*, Paris, 1879.

longtemps à l'avance, s'annoncent à grand renfort de « cris » et de « trompe ». Plusieurs semaines avant l'événement qui va bouleverser momentanément son existence, une ville connaît une animation fébrile, une mobilisation générale des esprits et des énergies.

1 - Les décisions préalables

La première manifestation d'une tension qui ira crescendo est la tenue d'une assemblée extraordinaire ou d'un conseil restreint. Prudence oblige ! Aucun responsable municipal, aucun agent d'exécution, aucun miseur ne prendrait une décision sans une autorisation, sans un quitus utilisé à sa décharge le jour de l'épuration de ses comptes.

a) **Les réunions se tiennent dans les lieux coutumiers**, c'est-à-dire dans les « maisons communes », ancêtres de nos hôtels de ville, si ces bâtiments fonctionnels existent déjà, comme à Fougères dès la fin du XIV^e siècle, aux abords de l'église Saint-Léonard, plutôt chez des particuliers, de préférence au domicile du miseur ou du procureur des bourgeois, à défaut dans la salle haute d'une halle ou d'une « cohue » (Vannes), dans une chapelle (à Saint-Yves de Rennes) (53). Les Rennais se retrouvent à partir de 1493 dans un immeuble de la place de la Vieille Monnaie qui sert en temps normal d'école (54) ; les Nantais ont acquis dès 1435 une maison en ruines, dépendant de l'abbaye de Fontevrault ; ils l'ont transformée en « *hostel de ville* » et en « *maison des engins* » (des canons) (55). A Dinan les élites tiennent séance, à l'aube du XVI^e siècle, à un étage de la tour de l'Horloge qui vient tout juste d'être aménagée (56).

b) Beaucoup de décisions sont à prendre dans les plus brefs délais.

Les ordres viennent parfois d'en-haut, de la cour, d'un dignitaire de l'entourage princier, du capitaine gouverneur militaire de la ville. Les Archives municipales de Rennes ont conservé un ordre de Jacques de Luxembourg du dimanche 4 février 1458, ainsi libellé : « *Messieurs les répareurs* (les miseurs). *Pour ce que le duc va demain par la ville à Saint-Georges, luy et messeigneurs de son Conseil ont délibéré que les rues par lesquelles il passera soient tendues* (pavoisées). *Pourquoi faictes savoir aux gens d'icelles rues par messaigiers qu'il y ait point de faulte car*

(53) Vicomte LE BOUTELLER, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères*, tome III, Fougères, 1913, p. 124-125.

(54) Arch. mun. Rennes, compte de 1492-93, f^o15 v^o, 63 v^o, 96.

(55) Arch. mun. Nantes, CC 94 f^o 166, CC245 f^o124 v^o, 142, DD6

(56) J.P. LEGUAY, « Dinan au temps des ducs de 1283 à 1532 », dans *Dinan au Moyen Age* sous la direction de L.R. VILBERT, publication collective de l'association *Le Pays de Dinan*, 1986, p. 41-43, 51.

s'il y avoit deffault, il n'en seroient pas conctant et y pouroit avoir la ville (à) dommaige et que lesdite messaigiers leur en facent injonction à chacun à la peine de 60 livres monn. (d'amende)» (57). Tout est indiqué dans ce bref message : le déplacement ducal, l'injonction adressée aux responsables des travaux, les menaces en perspective (et quelle amende !). La réputation de la ville étant en jeu, on prend les grands moyens.

Habituellement *les municipalités délibèrent dans un calme tout relatif*. On devine les sujets de discussion, d'intervention, les innombrables problèmes qui se posent au fil des jours.

La fête implique le nettoyage des principales artères, une tâche ô combien délicate, à une époque où la chaussée sert de tout-à-l'égoût, de chantier permanent, de boutique à ciel ouvert, d'annexe des ateliers et même de cour de ferme avec les fumiers, les tas de bois entre lesquels «slaloment» les passants et les charrettes ! On envisage sérieusement de remettre en état les fontaines, de faire quelques «*attaches de pavé*» supplémentaires, de combler et de supprimer les «*marres et bouillons*» (les océans de boue) et les nids de poule, de renforcer les étais branlants des maisons vétustes ou des échafaudages. D'aucuns soulèvent le problème insoluble de l'éclairage, l'achat de torches, de falots à mèches ou évoquent l'installation d'arcs de triomphe, leur décoration, la plantation d'arbres commémoratifs, l'emplacement des futures estrades («*chaf-faulx*») pour les représentations, des «*dressouers*» pour exposer les cadeaux et la nourriture, des barrières. Très vite se posent, en fonction de l'itinéraire, le choix des décors, des spectacles montés aux carrefours ou sur le parvis des églises, la nécessité de l'achat de barriques ou de «*pipes*» de vin, de cidre, de vivres. Les maisons particulières doivent être «*pavoisées*» de draps, de tapisseries, d'oriflammes et les pavés recouverts d'une pellicule de sable ou jonchés de fleurs et d'herbes fraîchement coupées (58).

Bien entendu, il faut renforcer la surveillance aux portes, dans les rues car les pickpockets sont légion au Moyen Age et opèrent leur «*substilisez*» d'autant plus aisément que la foule est dense, la fuite aisée et les bourses portées avec ostentation à la ceinture. Le problème de l'insécurité dans les villes du Moyen Age est très préoccupant et a inspiré plusieurs travaux ces dernières années (59).

(57) Arch. mun. Rennes, liasse 1, lettre du 4 février 1458.

(58) Arch. dép. Morbihan, 74 G 6 f°54-55, 74 G 13 f°42, 43 ; Arch. mun. Nantes, CC 269 f°88 (1490-92). J.P. LEGUAY, *La rue au Moyen Age*, Rennes, éditions Ouest-France Université, 1984, p. 53-63, 78-90.

(59) Sur les dangers dans la ville, on consultera avec profit les récents livres de Cl. GAUVARD, «*De Grace especial*», *Crime, État et Société en France à la fin du Moyen Age*, 2 volumes, Publications de la Sorbonne, Paris, 1991, et de N. GONTHIER, *Cris de haine et rites d'unité, la violence dans les villes, XIII^e-XVI^e siècle*, éditions Brepols, Paris, 1992.

Les questions de présence, de diffusion des informations sont à l'ordre des délibérations, *a fortiori* si la municipalité qui reçoit n'est pas au fait du protocole. Tout doit être décidé avec minutie et prudence : le lieu de réception aux limites de l'agglomération, la formation et la disposition du cortège, l'itinéraire, le choix du ou des cadeaux, les bénéficiaires. Les comptes de la fabrique de Saint-Pierre de Vannes montrent que, plusieurs jours avant le pardon de Saint-Vincent, le 5 avril, les autorités publient l'itinéraire de la procession, l'horaire des offices, font apposer des affiches aux portes de la cité, envoient des « *cédules* » ou invitations aux communautés villageoises voisines (60).

c) Des affaires juteuses se profilent dans l'immédiat

Comme nos municipalités sont la chasse gardée d'une élite de marchands, d'hommes de loi, d'artisans, quiconque appartient à « *la maire et principale partie des bourgeois* » subodore de bonnes affaires, de fructueux marchés, de gros honoraires en perspective. On devine sans peine les avantages que risquent de tirer quelques riches merciers rennais, des négociants du port et de la Fosse de Nantes ou de Saint-Malo, une poignée de marchands d'Outre-Mer de Vitré, de négociants... Gardons-nous cependant de tout anachronisme. Il ne serait venu à l'esprit de personne de dénoncer quelque affairisme, de parler de concussion, d'évoquer un « délit d'initié » et autres formules du même ordre. Cet aspect mercantile n'est pas à négliger, dans la mesure où une fête coûte très cher mais soutient, à sa façon, la prospérité du négoce et des affaires locales. Un Julien Thierry, surnommé par B.A. Pocquet du Haut-Jussé le « *Jacques Cœur breton* », un de Gennes à Vitré, un Thomas à Nantes savent ce qu'une réception, ce qu'un divertissement impliquent concrètement pour leur bourse (61)!

Mais, même à une toute petite échelle, une visite princière ou une fête rapporte gros aux commerçants et aux artisans locaux. Lorsque la municipalité rennaise décide de célébrer, à sa façon, le mariage de sa duchesse avec Charles VIII, elle s'adresse à plusieurs fournisseurs ; nous relevons, entre autre, sur la note de frais ou « *minu des mises* », les noms et les livraisons de deux marchands de vins en gros, Guillaume Tuionnel et Georget Lizé, pour quatre barriques de vin d'Anjou estimées à la coquette somme de 66 livres, de deux verriers, Jehan Le Tannoux et un dénommé

(60) Arch. dép. du Morbihan, 74 G 2 f°24, 74 G 5 f°13, 15. Le protocole et l'ordonnance des cortèges ont fait l'objet d'intéressantes recherches. Notons ainsi à titre de comparaison l'article de N. COULET, « Les entrées solennelles en Provence au XIV^e siècle », dans *l'Ethnologie française*, n° 1, tome 7, 1977 p. 63-77.

(61) B.A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Les emprunts de la duchesse Anne à Julien Thierry », dans *Annales de Bretagne*, 1963, p. 269-293 ; Arch. mun. de Nantes, BB 1 et BB 2 et CC 91, 1457-1458.

Le Picart, pour dix douzaines de verres valant 25 sous, de deux boulangers, Jehan Nepvou et Pierre Saulnier, pour soixante-cinq douzaines de pains estimées à 6 livres 10 sous, d'un marchand de fagots Guillaume Peschart pour 30 sous de bois, d'un potier pour 10 sous de « buces » à transporter le vin, etc... ! Chacun, à son niveau, fait des affaires et la liste est loin d'être close (62) !

On ne saurait oublier d'autres avantages, bien connus des villes italiennes ou allemandes où un patriotisme de clocher, une émulation inter-urbaine, un orgueil de parvenus constituent un incomparable stimulant (63).

2 - Les préparatifs des festivités

Sitôt les décisions prises, débute au plus vite la phase exécutoire qui dure parfois plusieurs jours, voire plusieurs semaines. La « valse des mises » commence dans les comptes et est le reflet, par écrit, de la fébrilité et des impératifs du moment.

a) Les préoccupations matérielles interviennent en premier.

Les archives municipales donnent des listes d'achats, de « mises », belle occasion offerte au chercheur de découvrir l'origine de certains produits ou les noms de commerçants et d'artisans (64). Ainsi, la ville de Fougères a une industrie du verre si réputée qu'on y fait des commandes de partout : deux douzaines de coupes à boire en 1492 par les Rennais (65). On sollicite beaucoup, à ces occasions, tous les corps de métiers : les fournisseurs de produits alimentaires, les potiers, les marchands de tissus, les orfèvres, les tapissiers, les brodeurs, les couturiers et les couturières chargés de réparer et de dresser les oriflammes et les tentures, les ouvriers du bâtiment, maçons, charpentiers, menuisiers surtout.. Ces derniers sont mobilisés pour fabriquer des tréteaux, des tables, des dressoirs, réparer des bancs, ou pour clouter de vieilles barriques et les recouvrir de planches. Des forêts voisines arrivent des chargements de fagots pour les futurs bûchers, des mâts ou un arbre entier avec ses branches qui sera planté au milieu d'une grande place (66). En 1497, à

(62) Arch. mun. Rennes, liasse n° 4 (23 décembre 1491).

(63) J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 79-80.

(64) Arch. mun. Rennes, liasse n° 4 et compte 1490-91, f° 9 v°, le « minu » des dépenses du 25 janvier 1492, du 10 octobre 1492.

(65) Arch. mun. Rennes, cahier de contrôle de 1490-91, f° 91, banquet offert à l'évêque d'Albi en novembre 1491.

(66) Vicomte LE BOUTELLIER, *Fougères...*, tome III p. 225 : le menuisier Michel Bertier répare le 15 janvier 1476 deux vieux bancs quand on joue la Nativité. Arch. mun. Rennes, compte de 1481-82 f° 17 v°.

l'occasion de la venue de la duchesse Anne à Rennes, la puissante confrérie des merciers prend à sa charge la construction d'une tribune devant la porte du manoir épiscopal et la location d'une tapisserie au prieuré de Saint-Cyr pour la décorer. Elle finance aussi la coupe des costumes de plusieurs jeunes filles et d'un « *Bontemps* » chargés d'accompagner et de distraire la souveraine. Si nous n'avons aucune précision sur le déroulement de la réception et de la fête qui l'accompagne, on est bien documenté par contre sur les achats indispensables. La liste des acquisitions soigneusement enregistrées dans les comptes de l'association indique, entre autre, 19 aunes de damas à deux écus pièce, 4 aunes et demie de satin vers, 2 aunes et demie de satin noir, une demi-aune de « *mysatin* » rouge pour faire des manchons, une aune et demie « *d'ostadine* » rouge pour le pourpoint de Bontemps, une aune de « *toille crespé* » (crêpée), 8 aunes et un tiers de ruban de soie, 7 aunes de ruban « *tave* » pour faire les « *frontières* » (des coiffes), 2 pièces de blanchet pour doubler les robes, du ruban de laine pour faire les plis des robes, 1000 « *espilles* », du « *bougrein* » pour la robe de Bontemps, une paire de chausses, une paire de souliers à double semelle, une douzaine « *d'aguilettes* », une toque « *d'escarlate à deux rabaz* », du « *velours cramoisi* » pour couvrir ce chapeau, des gants etc... (67).

Les réceptions et les festivités somptueuses sont généralement l'occasion de rafraîchir la façade d'un bâtiment officiel, le portail Mordelaise à Rennes en 1457, de repeindre les « *penonceaux semez d'ermine* » ou les « *escussions aux armes de la ville* » (Nantes), de tailler de nouveaux « *estendars de la ville en mysatin de Florence* », d'habiller de neuf les sergents et les trompettes, de leur fournir de nouvelles livrées « *en morquin* » (68).

b) La sécurité des personnalités, du public n'est pas négligée

La prévention des éventuels débordements de la foule en liesse amène les municipalités à recourir, comme service d'ordre, aux milices locales réparties en dizaines, en cinquantaines et en centaines, aux associations d'arbalétriers, aux écoles d'escrime et à leurs membres, « *escholliers du jeu de l'épée* », renfort tout trouvé des équipes de sergents (69).

C'est une sage précaution car les villes armoricaines sont loin d'offrir la sécurité souhaitée. Des bandes de voyous, de vrais professionnels du

(67) Arch. mun. Rennes, comptes des merciers, liasse 1115, compte de 1497 f^o8-9 v^o.

(68) Arch. mun. Nantes, AA 28 (1505), CC 91 (compte de 1457-1459) f^o18-19, CC 96 f^o16 v^o, CC 101 f^o14 v^o; Arch. mun. Rennes, liasse 1 (1457) : le portail Mordelaise a été refait par le peintre Jehan Davesquan pour la menue somme de 46 sous.

(69) Arch. mun. Rennes, comptes de 1470-71 f^o37, de 1477-78 f^o13, de 1478-79 f^o5 v^o, de 1481-82 f^o17 v^o; Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 51, f^o126 v^o.

crime, des mercenaires démobilisés ou même une jeunesse dorée désœuvrée et « *eschauffée par le vin* » y opèrent toutes sortes « *d'abus, maléfices et énormes crimes* » au premier rang desquels figurent le « *larrecin* », le « *furt* » et le viol collectif. En 1462, cinq bandits terrorisent littéralement Saint-Pol-de-Léon, brisent les portes de plusieurs logis, brutalisent et mutilent (*sic*) les occupants (70).

c) L'organisation des spectacles préoccupe les municipalités

Chacune fait appel à une foule de collaborateurs rémunérés. Les comptes des miseurs signalent des musiciens professionnels : « *sonneurs* » de tambourin ou « *tabourin* » (tambour à une seule peau), joueurs de rebec ou « *rebeic* » (violon primitif), de cornemuse, de « *flagolet* » ou flûte au son aigrelet, « *menestrelx* » pour « *sonner les entrées* »... Ils mentionnent aussi, à l'occasion, des « *dicteurs de versetz* » (des récitants), des fous et des danseurs chargés de mettre de l'ambiance, de lancer les rondes et les farandoles dans les rues et sur les places publiques. Certains viennent de très loin. A une fête du Saint-Sacrement en 1471, les Rennais rétribuent quatre instrumentistes normands de Bayeux pour conduire le *Corpus Domini* à l'église des Carmes. Les Vannetais paient des musiciens espagnols en 1488, les Rennais des Allemands en 1491 (71).

Les *représentations théâtrales*, mystères, farces et « *sotties* » dont nous reparlerons, exigent souvent l'intervention de véritables metteurs en scène qu'on appelle en Bretagne « *miseurs* », par analogie avec les comptables municipaux. Ils se chargent de fournir les décors, de recruter et de former des acteurs de métier ou des bénévoles. Une des plus anciennes confréries théâtrales connue en Europe, placée sous le patronyme de la Passion, est nantaise et date de 1371. Nos archives sortent de l'oubli des acteurs qui se sont produits plusieurs années consécutives : Raoulet Séquart, directeur d'une troupe rennaise dans les années 1430, bientôt célèbre dans tout le duché, Jehan Catint qui reçoit 20 livres en 1459 « *pour monter les faintes du mistère de la Passion* », Geoffroy Galopin qui « *joue le Jugement* » au carrefour des Changes (*sic*) à Nantes, Robin de la

(70) J.P. LEGUAY, « La criminalité en Bretagne au xv^e siècle : délits et répression », dans *Actes du 107^e Congrès national des Sociétés Savantes, Brest 1982*, « la faute, la répression et le pardon », *Bulletin de Philologie et Histoire*, tome 1, p. 53-7, et « Un cas de force au Moyen Age : le viol de Margot Simmonet », dans *Violences Sexuelles, Imago*, 1989, p. 13-33.

(71) Arch. dép. du Morbihan, 74 G 8 f°32; Arch. mun. Nantes, CC 250 f°91 (1473); André Rolland perçoit 12 livres pour exécuter ses feintes; Arch. mun. Rennes, compte de 1470-71 f°37 et liasse 4 (1491). On se reportera à deux livres : celui de G. LOMENECH, *Chantres et ménestrels à la cour de Bretagne*, Rennes, éditions Ouest-France, 1993, et celui de B. GAGNEPAIN, *La musique française au Moyen Age*, Paris, PUF, 1977.

Houssaye dit le « *Brigandinier* » (72). D'autres compagnies d'acteurs opèrent avec succès à Fougères, à Vitré, à Vannes où est présenté, à deux reprises, au duc Pierre II un « *Magnificat* » (73). On mobilise à l'occasion des bénévoles. Une représentation de la Passion recrute à Vitré 90 acteurs capables de lire leur rôle, couché par écrit en plusieurs exemplaires par le « *choriste* » Jehan Columbel (74).

Ces compagnies peuvent exiger *un matériel sophistiqué et onéreux*. Un mystère du Bien Avisé et du Mal Avisé, monté à Nantes en août 1456, coûte plus de 100 livres contre 2 à 12 livres en moyenne ! Outre le bois indispensable aux tréteaux et aux décors, il a fallu dresser une « *roe de la fortune* » et représenter, comme décor, une immense « *gouille* (une gueule) *d'enfer* », un horrible dragon, dont la monstrueuse mâchoire béante et embrasée, les naseaux soufflant des flammes, les cornes et les oreilles en « *touailles* » sont sensés symboliser le monde infernal et son maître Satan ! La bête immonde aux couleurs volontairement heurtées, « *d'estain vert et doré* », se profile sur un fond de toile de « *bougrain noir* », agite une centaine de queues de vaches (*sic*), pousse des hurlements ou lance par intermittence de longues flammes rougeoyantes à base de « *rouzine* »... Le bruitage est confié à un technicien dissimulé, utilisant un tonneau recouvert de deux peaux de parchemin tendues par des cordes en boyaux pour produire les grondements du tonnerre qui s'amplifient crescendo (75).

3 - Le revers de la médaille : les lourdes « mises »

Des considérations financières sont vite à l'ordre du jour et se posent à trois niveaux : à ceux de la famille, des associations, de la ville.

a) La fête accentue les hiérarchies sociales

Des historiens le pensent et l'un d'eux, J. Heers, d'écrire : « *Sur le plan social tout d'abord, elle traduit parfaitement et affirme, avec une certaine ostentation, la hiérarchie des fortunes ou des rangs. La fête accentue, en*

(72) J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 103-104 ; Arch. mun. Rennes, compte de 1428-30 f°100, de 1446-47 f°30, de 1455-56 f°16 ; Arch. mun. Nantes, AA 26 n° 4, CC 90 f°24, CC 91 f°19, CC 92 f°15, 18, CC 93 f°18, CC 94 f°17, CC 95 f°15, CC 102 f°37, CC 243 f°83 v°, CC 246 f°14, CC 260 f°86 v° ; R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 1915 ; Dom MORICE, *Preuves*, II, 1232 (1430) ; Bibl. Nat., manuscrit français, n° 11542 f°9.

(73) Dom MORICE, *Preuves*, II, 1689 (Vannes 1455) ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 199 (23 janvier 1487) f°225 v° ; Vicomte LE BOUTEILLER, *Fougères*, op. cit., tome III, p. 225.

(74) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1200, papier garant du 30 mai 1493 ; Arch. mun. Nantes, CC 94 f°17 ; Dom MORICE, *Preuves*, III, 463 (novembre 1484).

(75) Arch. mun. Nantes, CC 244 f°166-169 v°, 241 v°. Le montage du décor a mobilisé 19 charpentiers, leurs deux aides et 8 terrassiers pendant une semaine !

somme, aggrave les indications que donne le costume à chaque moment de la vie quotidienne ». Un texte rennais de 1491 reconnaît implicitement la différence à propos d'une danse nommée « *morisque* », à laquelle, participent les gentilshommes et les autres (76).

Les riches, même s'ils n'hésitent pas à se mêler à la foule, à s'encanail-ler à une fontaine distribuant du vin, ont les moyens de faire assaut, ce jour-là, d'élégance, d'originalité, d'étaler par leur costume scintillant et coloré, par leur prodigalité ostentatoire, une fortune et un rang.

Il est probable que beaucoup de familles de condition modeste aient été incitées à dépenser plus que de raison et que, pour ces humbles, au gaspillage d'un instant succède la parcimonie quotidienne. Nous n'avons, malheureusement, aucun moyen de connaître l'importance de ces excès momentanés et leurs conséquences douloureuses qui vont jusqu'à l'endettement. La fête est pourtant nécessaire au menu peuple. C'est l'unique occasion d'oublier la grisaille quotidienne, d'abolir les contraintes, les valeurs établies, de donner même libre cours à une forme de contestation (77).

b) Les confréries professionnelles et religieuses apportent aussi leur soutien. L'organisation et le financement des jeux font partie de leurs obligations sociales, un héritage en quelque sorte de l'évergétisme antique. Les merciers rennais le prévoient dans leur budget, dépensent 90 livres pour la réception de la reine et duchesse Anne en 1497 (78). Cette somme fait mal dans un registre qui comptabilise 250 livres de recettes annuelles en moyenne. Ces mêmes merciers ont l'habitude aussi de donner chaque année un gâteau aux pauvres, d'accueillir les personnalités de marque en déplacement, d'offrir du vin, de l'ypocras, des gâteaux, des banquets à leurs hôtes. C'est pour les frères et les sœurs un moyen de soigner leur réputation, de s'attirer la sympathie et la protection des puissants, de futurs clients.

c) Les municipalités doivent couvrir des frais considérables qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer des autres mises, à moins qu'un cahier spécial ou que des rubriques leur soient spécialement affectés.

On ne surprendra personne en affirmant qu'une fête, que l'organisation de jeux grèvent lourdement un budget déjà naturellement fragile. Une « *joyeuse naissance* » princière revient à la ville de Rennes à 485 livres

(76) J. HEERS, *Fêtes*, op. cit., p. 13.

(77) A. DUPUY, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, tome II, Paris, 1880, p. 383.

(78) J.P. LEGUAY, « La confrérie des merciers de Rennes au XV^e siècle », dans *Francia*, Band 3, 1975, München, 1976, p. 187-188.

5 sous, tous frais compris, en janvier 1492... une fortune ! La non moins « *joyeuse venue* » de la duchesse Marguerite de Foix à Nantes en 1471 à 287 livres 14 sous 2 deniers ! Le Mystère du Bien Avisé, Mal Avisé, joué devant le duc au Bouffay de Nantes, en août 1456, nécessite 100 livres, 19 sous, 4 deniers d'aménagements. Même à un tout autre niveau, on constate que le seul entretien du papegaut et d'une compagnie d'archers coûte 12 livres par an à la municipalité rennaise, 13 livres à celle de Fougères qui attribue généreusement 5 sous par dimanche à ses tireurs d'élite, 20 livres à celle de Dinan. Ces deux villes peuvent s'estimer encore heureuses de n'être pas obligées comme Nantes d'acheter un jardin près de la Motte Saint-Nicolas pour agrandir en 1471 le champ d'exercice puis une nouvelle maison de l'arbalètrerie en 1511, à proximité du cimetière Saint-Léonard, pour remplacer l'ancienne, vétuste et insuffisante. L'élévation de la seule butte de tir, avec un soubassement maçonné et des terrassements, coûte la « bagatelle » de 52 livres 10 sous, l'équivalent de quatre barriques de vin d'Anjou (79) !

Financer ces débordements pose donc des problèmes, justifie de douloureux choix mais risque aussi de compromettre un équilibre budgétaire individuel ou collectif déjà précaire. Dans les villes armoricaines ces « *mises exceptionnelles* » sont couvertes d'abord par les impôts courants, l'argent des octrois ou « *cloisons* », des « *billots* » ou taxes sur les vins et d'autres droits qu'on nomme, selon les lieux « *dizains* », « *vingtains* » sous. Mais la surenchère oblige à recourir à d'autres expédients, à des tailles ou à des emprunts forcés baptisés pudiquement « *dons gracieux* », « *dons de joyeux avènement* ». Nous avons noté plusieurs prélèvements de ce type à Rennes au cours du XV^e siècle : en 1452 pour l'entrée de la duchesse, en 1457 pour celle du duc Arthure, en 1484 pour le cadeau fait à une autre duchesse estimé à 80 marcs d'argent (80). A sa petite échelle, Guingamp se ruine littéralement pour habiller somptueusement ses représentants, sergents, banniers et pour recevoir ses visiteurs de marque (81).

III - Le rituel festif : un spectacle de la rue

Un essai de reconstitution de ces manifestations de culture ancestrale que sont les fêtes nous amène à mettre l'accent sur quelques traits essen-

(79) Bibl. mun. Fougères, CC 5 ; Arch. mun. Nantes, BB 1 (15 juillet 1471), CC 96 f°13 v°, 16 v°, DD 5 et DD 47 et EE 43 (23 septembre 1473) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6 f° 34 (1468).

(80) Arch. mun. Rennes, liasse 2 (1459) ; J.P. LEGUAY, *Les miseurs de Rennes*, op. cit., p. 310, 329.

(81) Arch. mun. Guingamp, CC7, 1449-50, f°10 v° (allusion à une « *joieuse entrée ducale* »), CC 8, 1465 f°36 v°, CC 8 1479-80 f°45, 1483-84 f°15 v°.

tiels de la fête médiévale tels que nous les découvrons à travers des exemples bretons.

1 - « Une grande congrégation de peuple »

Une fête est d'abord *un vaste rassemblement*. Les textes évoquent fréquemment la grande presse, le concours de peuple, l'affluence. Le nombre des participants dépasse largement la population locale à une époque où les deux plus grandes villes armoricaines, Rennes et Nantes, excèdent à peine les 12 000 âmes, Vannes, Morlaix, Vitré, Quimper 5 000, Fougères, Guérande 4 000 (?)... (82). Les possibilités d'accueil sont vite atteintes et dépassées par la marée humaine qui s'agglutine derrière des barrières, aux fenêtres des immeubles, sur des tribunes dressées pour la circonstance.

Les comptes de la fabrique de la cathédrale de Vannes montrent que les commémorations du souvenir de saint Vincent Ferrier sont l'occasion de vastes rassemblements de milliers de fidèles venus des paroisses circonvoisines de la capitale diocésaine, à plus d'une trentaine de kilomètres à la ronde. Ces ruraux peuvent avoir leurs jours préférentiels : les gens de Séné le 24 juin, ceux de Treffléan le 1^{er} juillet, ceux de Ploeren le 8 juillet, ceux de Saint-Nolff, de Saint-Avé et de Theix le 15 juillet, ceux de Sarzeau le 22 juillet, ceux d'Éven le 29 juillet, ceux de Sulinac le 5 août. Les paysans de tout le Trégorrois assistent aux pardons dédiés à saint Tugdual et à saint Yves ; ils arrivent avec leurs reliquaires, leurs croix et leurs bannières. Les Dolois célèbrent une fête des saintes Reliques, chaque cinquième lundi après Pâques, avec le concours des habitants de vingt-trois paroisses diocésaines attirés par un morceau de la « *Vraie Croix* » (un de plus !) posé dans une « *petite bourse* » (*sic*) au sommet d'une croix processionnelle et par les reliques de saint Laurent, de saint Étienne, de saint Magloire, de saint Nicolas et de saint Yves (83)... Quand la duchesse Anne fit son tour de Bretagne en juin 1505, on sait que sa visite draina des milliers de personnes désireuses de la voir, de toucher sa jument Châtillonne, richement caparaçonnée, de lui témoigner le respect et l'affection qui siéent à si noble personne. Un chroniqueur Jean d'Auton dit « *qu'Elle fut tant honorablement receue que ce fut ung merveilleux triumphe* ». Alain Bouchart ajoute pour sa part : « *et estoit quasi chose miraculeuse de veoir*

(82) J.P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Age*, op. cit., p. 253-259.

(83) Arch. dép. Morbihan, 74 G 7, compte de 1487, f^o 10 et 21. Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les pardons et pèlerinages*, op. cit., tome XXVIII, 1902, p. 96 ; G. MINOIS, *Culte des saints et vie religieuse*, op. cit., p. 18-19 ; on peut mesurer l'intensité de la présence humaine aux offrandes faites à l'occasion de ces fêtes solennelles : 73 liv. au pardon de saint Tugdual en 1463, 85 liv. en 1468, 122 liv. en 1469, 105 liv. en 1470, 179 liv. en 1485...

par les champs, chemins et boys si grant multitude d'hommes, femmes et petits enfants qui accourroyent pour veoir leur dame et maistresse » (84).

On dispose quelquefois de chiffres précis qui permettent de cerner l'affluence et de souligner l'importance des visiteurs venus de tous les horizons. Les offrandes laissées dans les troncs de la cathédrale de Vannes sont à cet égard une mine d'informations. On sait, par de solides études, que le célèbre pèlerinage du Tro-Breiz entraîne des milliers de pèlerins sur les routes armoricaines à certaines occasions appelées les « *temporaires* », plus précisément à Pâques, à la Pentecôte, à la Saint-Michel et à Noël. Les participants s'arrêtaient notamment pour prier devant les tombeaux et les reliques des sept saints fondateurs des évêchés armoricains prestigieux : saint Samson de Dol, saint Malo, saint Brioc, saint Corentin de Quimper, saint Tugdual de Tréguier, saint Pol et saint Patern de Vannes. Or dans ce dernier cas, le contenu des troncs laisse entrevoir 30 à 40 000 visiteurs annuels de toute nationalité, bretons certes mais aussi français, espagnols, flamands, allemands, savoyards... (85).

Processions, rondes et farandoles, spectacles animés font se côtoyer et fraterniser une foule hétéroclite, riches et pauvres, belles dames parées de riches étoffes écarlates et pauvresses dans leurs haillons, maîtres gorgés de vanité, valets et compagnons, adolescents en mal de vivre qui voient une occasion de faire du bruit et de se distraire à bon compte, rivaux et ennemis d'hier et de demain. Tous convergent vers des lieux attractifs où la curiosité se conjugue à l'intérêt.

2 - *Les points de convergence et de rassemblement de la foule*

Dans ce spectacle en plein air, les visiteurs de marque avec leur escorte, la foule n'ont qu'un désir : s'arrêter au meilleur endroit, profiter le mieux possible du spectacle.

a) *Des itinéraires privilégiés sont fixés par la tradition*

Les cortèges, les défilés empruntent les principales rues, encore étroites et sinueuses, qui relient les portes des enceintes ou qui desservent les édifices et les monuments publics. On les a tendues pour la circons-

(84) Ces textes sont cités par A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, tome IV, rééd. de 1972, p. 601-602.

(85) J. DE LA MARTINIÈRE, « Le Tro Breiz à Vannes au XV^e siècle, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome VI, 1925 ; Ch. MENDÈS, *Au sujet du « Tro-Breiz »*, Rennes, 1978 ; H. MARTIN et F. LEBRUN, « Le pèlerinage des sept saints en Bretagne », dans *L'Histoire*, n° 25, 1980, p. 60-66 ; J. TRÉVEDY, *Les sept saints de Bretagne et leur pèlerinage*, Saint-Brieuc, 1898 et *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1896-1897.

tance de draps, de soieries, de tapisseries et les pavés sont recouverts de fleurs et de feuillages.

L'examen du plan de Rennes, reconstitué à partir des informations qu'apportent les livres-rentiers médiévaux confrontés avec les premiers cadastres permet de retrouver le cheminement d'une visite princière et ses stations. Le parcours est finalement très court, quelques centaines de mètres seulement mais qui se font avec lenteur au milieu d'une foule particulièrement dense.

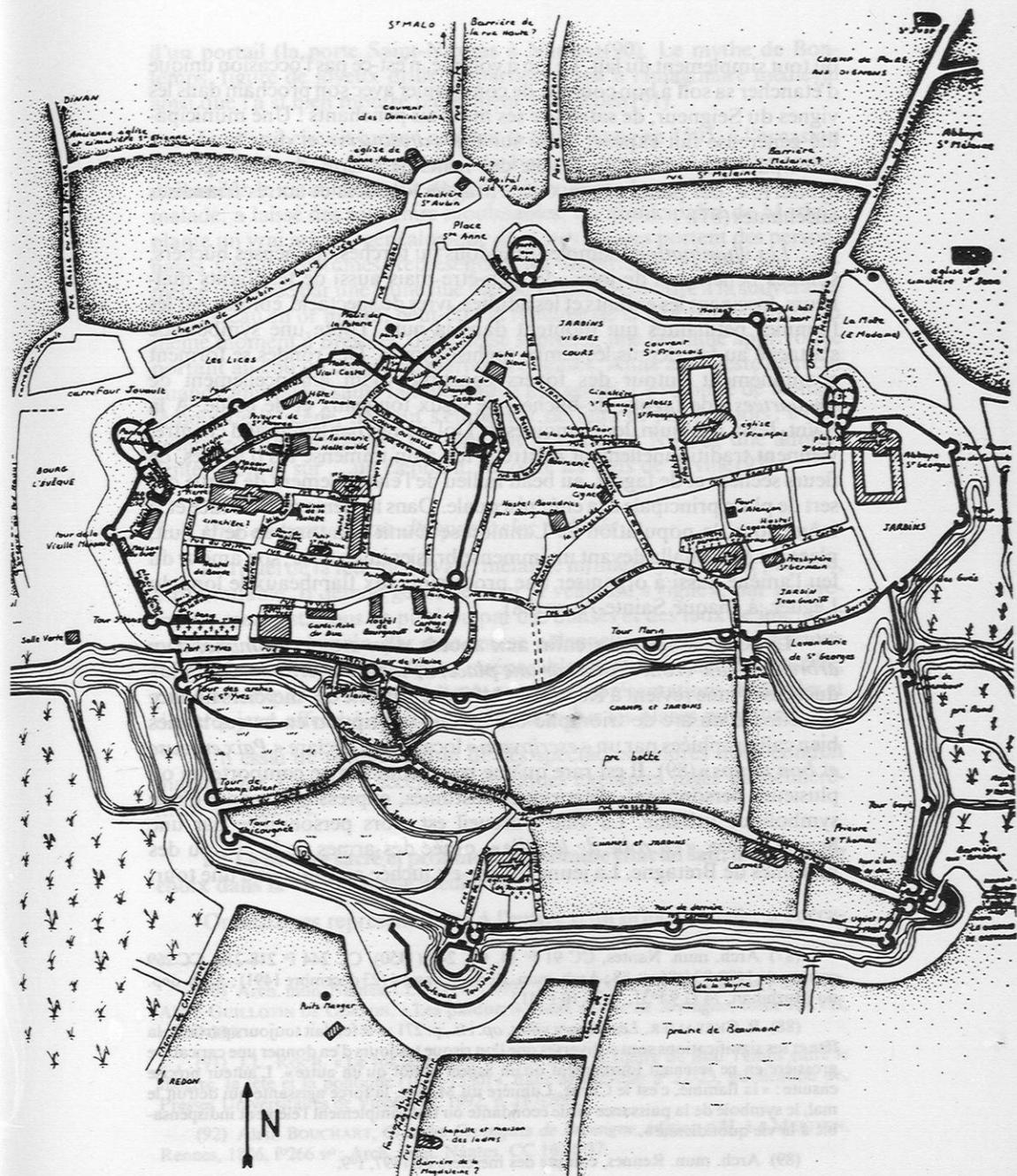
La foule s'accumule aussi sur les placettes exiguës, les parvis des cathédrales. Chaque agglomération a ses points de ralliement privilégiés : la place Conan dite aussi de la Vieille Monnaie, le « *placis* » du Marché-à-l'Avoir, le Bout-de-Cohue, la Charbonnerie, les carrefours des Carmes, de Toussaints et de la Laiterie à Rennes ; les carrefours des Changes, du Pilon, de Saint-Jean et de Saint-Vincent, la place du Bouffay, le « *placis* » Saint-Pierre à Nantes ; la place des Lices, le Bas des Lices, la place de Saint-Salomon et Mein-Guèvr (place Henri IV) à Vannes, le haut de la rue des Fontaines à Morlaix, le Marc'halla de Lannion etc... Les bourgeois et les ruraux des alentours ont intérêt à se lever aux aurores pour se trouver une bonne place mais la meilleure solution consiste à déboursier quelques piécettes pour obtenir le droit de s'installer sur les « *chaffaulx* » (estrades) et sur les bancs dressés par les municipalités ou à se débrouiller pour trouver place à une fenêtre, dans une « logette » ou au sommet des tours d'enceinte (aux Lices de Vannes). On a l'habitude de le faire à chaque passage des grandes prédicateurs franciscains ou dominicains, pour mieux les voir, boire avec extase leurs paroles (86).

b) Le cœur de la foule vibre plus précisément à certains endroits privilégiés

Ces points d'ancrage des spectacles se trouvent près des fontaines, des feux, des arcs de triomphe etc...

Les fontaines sont un de ces points de ralliement. On en devine aisément les raisons. Ces édicules de première nécessité sont l'objet de soins tout particuliers. Ils sont parés, « *pavoisés* » de bannières, de drap armoriés, de rubans et de fleurs. L'eau de chaque jour est remplacée par une boisson plus noble, du vin blanc ou « *clairer* », du « *pynot rouge* » d'Anjou, de Beaune, de Gascogne, d'Orléans, servi « *à qui boyre en vouloit* », par « *pintes* », « *bues* », ou « *quarte* », de « *l'yprocras* » liquoreux

(86) H. MARTIN, *Les ordres mendiants en Bretagne vers 1290-vers 1530*, Paris, 1975, p. 318, 323, 332. Sur le problème des itinéraires, on lira avec intérêt l'article de M. VENARD, « Itinéraire de processions dans la ville d'Avignon », dans *l'Ethnologie française*, tome 7, n° 1, 1977.



ou tout simplement du lait. Le vin à volonté, n'est-ce pas l'occasion unique d'étancher sa soif à bon compte, de communier avec son prochain dans les vignes du Seigneur, de satisfaire ses mauvais penchants ! Une municipalité généreuse fait exposer aussi sur des « *dresouers* » et distribuer, aux principaux carrefours de la ville des fruits de saison, du fromage, des « *fouaces* », des petits gâteaux ou « *dragées* » perlées et autres friandises alléchantes (87).

Les illuminations, simples brandons ou torches, immenses bûchers, sources bénéfiques de joies, de bien-être mais aussi de terrifiants malheurs, fascinent les enfants et les adultes, ivres de spectacle, éblouis par les flammes pétillantes qui montent dans la nuit. Toute une symbolique s'attache au feu depuis les temps préhistoriques. Des rondes se forment spontanément autour des foyers constitués d'un amoncellement de « *rouartées* » de fagots, de bûches, de vieux tonneaux et de paille. A la Saint-Jean, le 24 juin, les chanoines de Dol, menés par leur grand chantre, viennent traditionnellement mettre le feu à un immense tas d'herbes, de fleurs séchées et de fagots, au beau milieu de l'élargissement de la rue qui sert de place principale à la cité épiscopale. Dans le même ordre d'idée et le même jour, la population de Lannion se réunit à la tombée de la nuit, place du Marc'halla devant un immense brasier improvisé ; son amour du feu l'amène aussi à organiser une procession aux flambeaux le long du Léguer, à chaque Sainte-Anne (88).

La foule se retrouve enfin aux abords d'un arc de triomphe, d'un arbre ou d'une croix dressé sur une place, de tableaux vivants. Quand la duchesse Anne revient à Rennes en 1497, la confrérie des merciers finance l'érection d'un arc de triomphe orné d'une inscription en lettres latines bien calligraphiées par un « *escripvain* » local et qui déclare « *Paix eueuse et bon temps* » (89). Il est rare qu'une représentation ne comporte un ou plusieurs personnages allégoriques costumés, expression vivante d'une symbolique urbaine. La ville d'accueil est alors personnifiée par une beauté locale, « *en robe de la ville* », ornée des armes de la cité ou des hermines de Bretagne. La jeune femme est juchée au sommet d'une tour,

(87) Arch. mun. Nantes, CC 91 f° 14, CC 243 (1450), CC 244 f° 218-219, CC 269 compte de 1490-93 f° 86 v°, 88 ; Arch. mun. Rennes, liasse 4 (23 décembre 1491) ; Arch. dép. du Morbihan, 74 G 9 f° 31, 74 G 10 f° 41.

(88) B. CHEVALIER, *Les bonnes villes, op. cit.*, p. 271 : « le feu fait toujours partie de la fête et ses significations sont si diverses que l'on risque toujours d'en donner une caricature grossière en ne retenant lourdement qu'un aspect plutôt qu'un autre ». L'auteur précise ensuite : « la flamme, c'est le Christ, Lumière du Monde, la force agissante qui détruit le mal, le symbole de la puissance virile écondante ou tout simplement l'élément indispensable à la vie quotidienne ».

(89) Arch. mun. Rennes, compte des merciers de 1497, f° 9.

d'un portail (la porte Saint-Nicolas à Nantes) (90). Le mythe de Bon-temps, figure de joyeux drille, appartient aussi à l'imaginaire médiéval ainsi que l'a si bien montré récemment J. L. Roch (91).

Le grand circuit breton que fait la reine Anne en 1505, à l'occasion d'un pèlerinage à Notre-Dame-du-Folgoët près de Lesneven pour demander le rétablissement de son époux le roi Louis XII, gravement malade, a laissé des souvenirs inoubliables. La municipalité de Morlaix plante un vrai arbre... généalogique dont les ramures portent des personnages vivants costumés, représentant les ancêtres de Sa Majesté, elle-même incarnée par une jeune fille juchée au faite ! On offre à la souveraine un vaisseau en or massif, peut-être la réplique de la *Cordelière* lancée au même moment à Brest, et, délicatesse suprême, une hermine apprivoisée portant au cou un collier de pierres précieuses. Anne a un geste de recul quand l'animal lui saute familièrement à la gorge. Le vicomte de Rohan, témoin de la scène, ne peut s'empêcher de faire ce jeu de mots : « *Que craignez-vous, Madame ? Ce sont vos armes !* » A Nantes, une adolescente, montée sur ... un éléphant, lui offre les clefs de la ville (92).

3 - Une accumulation de spectacles colorés

Le rituel de la fête médiévale, mélange intime de sacré et de profane, est immuable. Il débute généralement la veille ou « vigile », par les premières manifestations de piété ou par des danses et des feux de joie ; il se poursuit le lendemain par une messe solennelle, par des processions religieuses ou des défilés laïques, inséparables de tout événement notoire, par des banquets, à nouveau des danses, des représentations théâtrales et d'autres jeux offerts à satiété dans la rue et sur les places publiques.

Un essai de reconstitution de ces spectacles colorés nous conduit maintenant à mettre l'accent sur quelques exemples jugés particulièrement évocateurs.

a) Le théâtre sacré et profane tient, comme chacun sait, une place de choix dans la vie culturelle médiévale.

On offre ces représentations à l'entrée d'un prince en ville, à l'occa-

(90) Arch. mun. Nantes, CC 91 (1457-59) f^o 18^o-19, CC 96 f^o 16 v^o, CC 269 f^o 86 v^o-87. Abbé GUILLOTIN DE CORSON, « Les pardons », dans *Revue de Bretagne*, tome XXVII, p. 330-331.

(91) J. L. ROCH, « Le roi, le peuple et l'âge d'or : la figure de Bon Temps entre le théâtre, la fête et la politique (1450-1550) », dans *Médiévales* n^o 22-23, publication des Presses Universitaires de Vincennes, 1992, p. 187-206.

(92) Alain BOUCHART, *Grandes Chroniques de Bretagne*, édition d'H. LE MEIGNEN, Rennes, 1886, f^o 266 v^o ; Arch. mun. Nantes, CC 102 f^o 37.

sion d'une grande fête religieuse, d'une procession de la Fête-Dieu, comme « *entre mets* » d'un festin, ou tout bonnement pour « *esbaudir* » le bon peuple, le distraire et en même temps l'édifier (93). Les *mystères*, appelés encore « *mestiers et misteres* », « *ludi* », « *historiae repraesentandae* », « *jeux* », « *miracles* », sont des drames liturgiques, à l'origine de simples tableaux symboliques, des pantomines muettes, destinés à frapper les yeux et les imaginations, devenus avec le temps des pièces de théâtre avec acteurs, dialogues et mise en scène, donnés dans les églises, sur leurs parvis ou sur les places publiques. Leurs sources d'inspiration sont empruntées aux peintures et aux sculptures, tirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament, qui décorent abondamment nos églises et nos chapelles. Ils narrent la création du monde, l'apparition et la chute des anges ou de l'homme, l'annonciation de la venue du Christ par les prophètes, un épisode de la vie de Jésus, sa nativité (à Fougères), sa passion avec d'ailleurs beaucoup de complaisance pour représenter les supplices, les bourreaux, sa résurrection ; ils évoquent aussi un épisode heureux ou pathétique de l'existence de la Vierge, la vie exemplaire, le martyre d'un saint ou d'une sainte.

Des écrivains professionnels, de véritables « *metteurs en scène* », inventent des scénarios si bien montés que les pièces connaissent un réel succès, plusieurs années consécutives ou constituent de véritables cycles. C'est le cas de la « *Passion et de la Résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ* », représentée par Raoullet Séquart et sa troupe le 25 mai 1430 à Rennes. Le duc Jean V présent est si enthousiasmé par le spectacle qu'il encourage vivement la troupe à se produire ailleurs, à Nantes dès le mois d'août de la même année. La même *Passion* ou une autre est jouée en 1450, 1460, 1461, et 1466 (94). On prise énormément dans les villes armoricaines le « *jeu de saint Donatien et de saint Rogatien* », les deux frères martyrisés à Nantes vers 290, les vies de saint Martin, de sainte Anne, de sainte Catherine, de saint Jean-Baptiste, de sainte Marie-Madeleine (95).

(93) L. PETIT DE JULLÉVILLE, *Les Mystères*, Paris, 1880 ; E. KONIGSON, *L'espace théâtral médiéval*, Paris, éditions du CNRS, 1975 ; Vicomte LE BOUTEILLER, *Fougères, op. cit.*, tome III, p. 225 ; J. PAUL, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, collection U, éditions Colin, 1973, p. 474-76 ; J. HEERS, *Fêtes, op. cit.*, p. 103, 140 ; M. ZINK, *Introduction à la littérature française du Moyen Age*, P.U. Nancy, 1993 et collection Références, Livre de Poche, 1993, p. 153-156.

(94) Bib. Nat., ms français 11.543 f°9, Arch. mun. Rennes, compte de 1428-1430 f°100. Dom MORICE, *Preuves*, III, 1232.

(95) Arch. mun. Nantes, AA 26 n° 4, CC 94 f°17, 24, CC 92 f°15, CC 94 f°17, CC 243 (octobre 1450), CC 246 f°14 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 199 f° 225 v° (23 janvier 1487) ; Jehan Peschart monte à Rennes le mystère de la vie de saint Martin.

Le mystère a fini par désigner au XV^e siècle d'autres genres, *des pièces de théâtre moralisatrices* où s'affrontent les vices et les vertus, où le bon triomphe et le méchant est puni. Tel est le cas du « *mystère de la vengeance personagée* » joué à Dol ou du « *Mistère du Bien et du Mal Advisé* » représenté à Nantes, place du Bouffay, en 1450, et à Rennes en 1456, ou encore du « *Mystère du Jugement de Paris* » (Nantes) (96).

Tout aussi fréquentes à cette époque sont les *farces satiriques*. Leur comique sans prétention satisfait les goûts du public. Un des grands succès bretons du règne de François II fut le « *Mystère du juif de Paris* », joué pour la première fois à Nantes en 1473 par un certain André Rolland. Les « *feintes* » dont parlent sans cesse les textes correspondent sans doute à de grossières mimiques destinées à ridiculiser le pauvre Juif, affublé de tous les vices ! Ce sont de bien curieux relents d'antisémitisme dans une province qui est sensée ne plus connaître les fils d'Israël depuis leur expulsion au XIII^e siècle ! « *La feinte de la Fortune* » et « *La feinte du mystère de la Vérité* », produites à Nantes en 1498, essaient de distraire la duchesse Anne veuve de son premier époux, Charles VIII. On signale aussi des « *sotties* », comme cette « *pastorale dans un bocage* » jouée par trois acteurs professionnels nantais « *les galans sans souci* » devant François II et sa maîtresse Antoinette de Villequier (97) !

Un théâtre breton existe donc à la fin du Moyen Age. Son répertoire est semblable à celui qu'on connaît dans le royaume et dans les autres grands fiefs. Les représentations se font surtout dans les grandes villes, Nantes, Rennes, Fougères, sans doute en relation avec la présence de la cour ducale et par souci de rentabilité.

b) Des tableaux vivants, accompagnés de momeries, de pantomimes, de musique s'identifient au genre précédent ou s'en démarquent

La confrérie du Saint-Sacrement, établie dans l'église Saint-Léonard de Fougères, donne traditionnellement, le jour de la Fête-Dieu, plusieurs mystères inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais au lieu de monter les pièces sur des tréteaux, l'association imagine de les faire jouer

(96) Arch. mun. Rennes, comptes de 1446-47 f°30, de 1455-56 f°16; Arch. mun. Nantes, CC 92 f°15, CC 93 f°18, CC 94 f°17, CC 95 f°15, CC 243 f°83 v°, CC 246 f°14. FRAIN, *Cent ans de vie vitréenne*, 1907, p. 123.

(97) Arch. mun. Nantes, CC 250 f°91 (1473-74). Dom MORICE, *Preuves* III, (1484). J. BALCOU et Y. LE GALLO, *Histoire culturelle de la Bretagne*, Publication du Centre de recherche bretonne et celtique, Paris-Genève, éditions Champion-Slatkine, p. 211-230; E. DESTANGES, *Le théâtre à Nantes*, Nantes, 1902, p. 1 à 3; L. DECOMBES, *Le théâtre à Rennes*, Rennes, 1889. Cf. E. PICOT, *Recueil général des sotties*, Paris, 1902-1912; G. COHEN, *Recueil des farces françaises inédites au XV^e siècle*, Cambridge (USA), 1949.

sur des chariots décorés et promenés dans les rues de la cité. On donne ainsi simultanément, en 1459, un « *Mystère des Trois Rois* », une « *Crucifixion du Christ* », une « *Vie des saints Apôtres* », les exploits de l'Archange saint Michel terrassant le dragon. Le défilé, ouvert par une fanfare de « *menestrelux* » ne manque pas de pittoresque et fait se succéder un Ponce Pilate assis sur une chaise de juge, un saint Christophe portant sur son dos un Enfant Jésus, un saint Michel arborant une brillante armure et une paire d'ailes. La fête s'achève, le soir venu, par un festin où se retrouvent, aux halles, confrères, acteurs et musiciens (98).

D'autres spectacles itinérants, l'équivalent des « *pageants* » anglais, promènent sur des estrades mobiles décorées de draps et de tapisseries, des personnages allégoriques, des princes et des princesses au milieu de leur cour ou dans leurs châteaux, évoquent des « *ystoires* » drôles ou des cycles dramatiques (99). Les cortèges officiels et la foule se déplacent, s'arrêtent devant chaque tableau, découvrent aussi, avec émerveillement, des « *histoires* », des fresques mimées ou jouées, quelquefois des animaux exotiques ou fantastiques, un bon ou un mauvais sauvage paré de plumes (100). La Bretagne a connu, comme Rouen avec la Guivre et Tarascon avec la Tarasque, le curieux spectacle de la promenade des dragons dans les rues. Rochefort-en Terre a le sien que rappelle ce texte postérieur au Moyen Age, publié par l'abbé Guillotin de Corson : « *Ont chaque année les sire et dame de Rochefort un devoir appelé Jeu au Duc, quel jeu se fait avec une beste feinte nommée Drague et son poulichot, commenczant le mardy après la Penthecoste et dure iceluy jour et le lendemain. Auxquels jours Guillaume Pasquier, dict le Duc d'Amour, est tenu et doibt, sur ses héritages et maison où il est demeurant, conduire et faire conduire trois fois par chacun des dits jours une beste feinte nommé la Drague, couverte de tapisserie, o son poulichot, et aller au chasteau et à ladite ville de Rochefort. Et il faut qu'il y ait tant à la conduite de la dite Drague que à faire danser les gens qui veulent danser à la halle et cohue quatre sonneurs tant gros bois que aultres, pour le moins* » (101).

(98) A. DE LA BORDERIE, « *Mystères représentés à Fougères au xv^e siècle par les confrères du Saint-Sacrement* », dans *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, tome I, 1855, p. 82-85.

(99) J. HEERS, « *Les métiers et les fêtes médiévales en France du nord et en Angleterre* », dans *Revue du Nord*, 1973, p. 195 ; J. MILLEY, *la vie parisienne à travers les âges*, tome II, 1965, p. 195.

(100) Arch. dép. Morbihan, 74 G 14 f°39 (même fête à Vannes). G. LOMENECH, *Chantres et ménestrels*, op. cit., p. 146-147 : on joue à Nantes une « *morisque de moralité* » (sic).

(101) Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Usages*, op. cit., p. 53-54.

c) La danse connaît aussi un vif succès sous de multiples appellations

On a beaucoup dansé à cette époque aux fêtes paroissiales, aux épousailles, à l'occasion d'un baptême, d'une naissance, plutôt en groupes que par couples, n'importe où, y compris dans un cimetière, au grand dam des autorités religieuses. Les textes parlent de farandoles, de « *momeries* », de « *caroles* », de « *tresches* », de « *morisques* » ou « *maurisques* » parfois précisées « *morisques de moralité* ». Les comptes municipaux de Rennes en décrivent plusieurs, exécutées en 1491 à l'occasion du mariage de la duchesse et de Charles VIII et en 1492 pour célébrer la naissance du dauphin.

La première série qui correspond aux festivités du mariage de la princesse a été animée par un « *orchestre* » de onze musiciens : quatre « *sonneurs* » de trompette, quatre « *sonneurs* » (sic) de tambourin dont deux Allemands, de deux joueurs de rebec et d'un de flûte. Des « *morisqueurs* » rétribués (animateurs ?), hommes et femmes, deux fous, habillés par la ville, entraînent la foule. Le nombre des pots de vin bus par les « *sonneurs* » et les danseurs suggère un groupe costumé de quarante quatre personnes. La municipalité a fait fabriquer, à cette occasion, de magnifiques costumes ornés d'hermines et de fleurs de lys, quatorze somptueuses « *jacquettes* » et « *syons* », des robes en tissus rares et chers importés d'Italie, de Flandre ou d'ailleurs...

Les trois « *morisques* » de 1492 sont des représentations variées. L'une est animée par des guerriers armés de boucliers. On l'imagine semblable à ces exercices rituels que pratiquaient jadis beaucoup de peuples primitifs ou encore à ces danses du sabre des représentations écossaises. Une seconde danse est conduite par des gens costumés et par deux fous. Un troisième ballet précipite, au beau milieu de la ronde, un sauvage recouvert de mousse et de branches de houx. Le thème exotique du maure ou de l'homme des bois, vêtu de « *peaux pelleuses* » et de végétaux est très apprécié à une époque qui précède ou accompagne les grandes découvertes. Là encore, les costumes des participants sont exubérants, tout parsemés de paillettes d'or et d'argent, de lys et d'hermines, de clochettes. Les filles sont vêtues de longues robes de « *treillix* », de « *bougrain* », de soie et de velours, aux couleurs chatoyantes, rouges, vertes et bleues. Les hommes portent des pourpoints, des jacquettes de soie, de velours, de « *misatin* » et leurs têtes arborent de larges « *chaperons* » ornés de plumes blanches, jaunes et violettes. Des « *dicteurs de versetz* », des groupes de jeunes filles promènent à travers les rues des bannières imagées dont l'une représente le Dauphin nouveau-né. On a beaucoup bu et festoyé à cette occasion et la note de frais est en conséquence (102) !

(102) Arch. mun. Rennes, liasse 4 (1491-1492).

Détail pittoresque mais qui en dit long sur les mentalités de l'époque, il est arrivé à Rennes que des acteurs refusent de rendre les robes fournies par la confrérie des merciers, l'obligeant à engager un procès pour récupérer son bien (103) !

*
* *

Au terme de cette étude sur la vie festive bretonne à la fin du Moyen Age, il convient de souligner, une fois de plus, l'immense richesse de cette expression de la culture populaire d'antan (104).

Toutes les conditions nous semblent réunies ici pour encourager le développement des fêtes religieuses et profanes : la piété et l'imagination du peuple breton, son attachement aux traditions du passé qui se perdent dans le tréfonds des mémoires, dans le paganisme et le christianisme primitif, la compréhension et l'appui des autorités, des ducs, du haut clergé, des municipalités, les malheurs du temps qui justifient la recherche d'échappatoires, de ballon d'oxygène dans la grisaille d'une vie quotidienne.

Jean-Pierre LEGUAY

Professeur à l'Université de Rouen - Haute-Normandie
membre du GRHIS-CNRS URA 1274

RÉSUMÉ

Les activités ludiques citadines, aspect privilégié de l'expression culturelle bretonne, ont suscité, à juste titre, un intérêt ancien et soutenu chez les historiens et les sociologues. Les sources médiévales, riches mais dispersées, ne distinguent pas toujours clairement les fêtes religieuses, vastes communions collectives soulignant l'union du peuple chrétien, des exaltations patriotiques que provoquent une « première entrée », un mariage princier, une « joyeuse naissance », une victoire, l'annonce d'une paix qui se veut perpétuelle, des simples réjouissances populaires où chacun donne libre cours à son imagination et à ses penchants. Ces

(103) Arch. mun. Rennes, compte des merciers de 1497, f°9.

(104) R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1978 ; M. GRINBERG, « La culture populaire comme enjeu : rituels et pouvoirs (XIV^e-XVII^e siècle) », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, 1985.

manifestations collectives nécessitent une organisation, des réunions préalables, des décisions, des achats, des dépenses qui retombent sur la communauté et finissent par grever lourdement les maigres budgets municipaux. Elles se déroulent dans les rues « pavoisées » et tapissées de fleurs, sur les places publiques ou dans d'autres endroits judicieusement choisis. La population locale et « foraine » s'agglutine derrière des « chaffaulx » pour assister au passage des cortèges, aux processions, aux joutes, aux représentations de farces ou de mystères, ou converge vers des fontaines distribuant du vin, des arcs de triomphe, des feux de joie, des farandoles endiablées.

(XIV^e-XVII^e siècles)

La première mention concernant la lutte bretonne est celle qui est faite, au XIV^e siècle, dans la vie de Du Guesclin. À partir du X^e siècle les témoignages deviennent plus nombreux. Il est possible qu'il en existe d'autres plus anciens. Notre travail n'a pas la prétention d'être exhaustif et tout nouveau document sera le bienvenu (1).

La lutte est un sport pratiqué dans toute l'Europe, sinon dans le monde entier, avec différentes règles (2), mais les mentions que l'on trouve ici et là montrent que les Bretons étaient considérés comme les meilleurs, et l'on peut dire que le gouren apparaît dès lors comme étant le sport national breton.

L'existence en Cornouaille britannique d'une lutte aux règles identiques à celles de la lutte bretonne permet de penser que ce sport faisait partie du patrimoine commun à ces deux pays et était déjà pratiqué lors de l'arrivée des Bretons en Armorique (au plus tard au VI^e siècle). Cette lutte

(1) Un certain nombre d'auteurs ont parlé sur le sujet: par exemple par le docteur Alphonse MAURICE, « Les luttes de Basse-Bretagne au X^e siècle » dans *la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome 1, 1889, p. 208-212; J. TARDY, « Les luttes au XVI^e siècle », dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, tome 17, 1890, p. 9-19, du même auteur « Lutte Bretonne à Rennes devant Henri IV (1538) » dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, tome 18, 1891, p. 11, 111-112, etc.

(2) « Jean Zehrobsky, seigneur leïque, (...) hôte de la cour bourguignonne en 1466, accepte de se mesurer à la lutte (...) contre le champion du pays (...). Étranger, le seigneur Jean demanda, tout d'abord, quels étaient les usages auxquels il devait lutter avec ses vêtements ou bien tout nu. « Vtu l'ocres », répondit-on à ce message: « la coutume de notre pays est qu'on lutte avec ses vêtements de dessous, et grâce à cette précaution, il est parfaitement admis que les dames et les demoiselles assistent à ces combats: elles y viennent en foule ». De plus, en l'avertissant qu'il est défendu de saisir l'adversaire au-dessous de la ceinture, « mita singularum ». JESSERAND, *Les luttes et jeux d'écuyer de l'ancienne France*, Paris, 1901, p. 174.